

REPUBLICQUE DU TCHAD



UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE LA PRODUCTION ET
DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE

SECRETARIAT GENERAL

TASK FORCE RIZ

Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture 2026-2032

SNDR /TCHAD

Task Force Riz

Janvier 2026

Equipe de rédaction de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Tchad

- 1) Dr ALLARANGAYE Moundibaye Dastre : Agronome Expert Riz, Coordonnateur Task Force Riz ;
- 2) M. Brahim Hissene HIREKE : Agronome-Chercheur, membre ;
- 3) M. Rakidjim NANETANGAR : Sociologue, membre ;
- 4) M. Soumaine ADOUM : Cadre Technique du Développement, membre.
- 5) M. Mabagué NDIGAL Jean : Riziculteur, membre ;
- 6) M. Ahmed MOUSSA N’GAM : Chambre d’Agriculture, Producteur Privé membre ;
- 7) Dr Ahmed DORSOUMA ; Ingénieur Ph. D en Sciences et Techniques d’Aménagement des Ressources en Eau, membre ;
- 8) M. Ahourdet DJAPANIA : Conseiller au Développement Rural, membre ;

PRÉFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE

Le riz est aujourd'hui au cœur des enjeux de sécurité alimentaire, de stabilité sociale et de souveraineté économique de notre pays. Dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue, une urbanisation rapide et une dépendance structurelle aux importations de riz, la maîtrise durable de la filière rizicole constitue un impératif stratégique pour la République du Tchad.

Cette situation n'est pas une fatalité. Notre pays recèle d'atouts considérables : un potentiel en terres irrigables immense, une ressource en eau significative, et une jeunesse courageuse prête à relever le défi de la production. Ce qui manquait, c'était une vision, une feuille de route claire et ambitieuse pour transformer ce potentiel en richesse collective.

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture 2026–2032 (SNDR) traduit la volonté ferme du Gouvernement de faire du riz un levier majeur de transformation agricole, de création d'emplois ruraux et d'industrialisation du secteur agroalimentaire. Elle vise, à l'horizon 2032, à réduire significativement la dépendance du pays aux importations de riz, à améliorer durablement les revenus des producteurs et à renforcer la compétitivité du riz local sur les marchés nationaux et sous régionaux.

Élaborée selon une démarche participative associant les administrations publiques, la recherche, les producteurs, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, la SNDR s'inscrit en cohérence avec la Vision Tchad Connexion 2030, le PNISR, le PDDAA et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La mise en œuvre effective de cette stratégie appelle une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs, un pilotage institutionnel rigoureux et des investissements soutenus, notamment dans la maîtrise de l'eau, la modernisation des systèmes de production, la transformation industrielle du paddy et la structuration des organisations professionnelles.

Le Gouvernement réaffirme son engagement à faire de la filière riz un pilier de la souveraineté alimentaire du Tchad, un moteur de croissance inclusive et un facteur de résilience face aux chocs climatiques et économiques.

N'Djamena, le 11 MAR 2026


KEDA BALLAH



Table des matières

Equipe de rédaction de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Tchad	iii
PRÉFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE.....	1
Acronymes et abréviations.....	7
Liste des tableaux.....	9
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
1. Contexte et justification	11
2. Vision et ambitions 2032	11
2.1 La vision.....	11
2.2 Les objectifs de la stratégie	12
3 Axes stratégiques d'Intervention	12
4 Coût et financement de la stratégie.....	13
5 Dispositif institutionnel et cadre de mise en œuvre	13
6 Impacts Attendus	13
7 Dispositif de suivi-évaluation.....	13
1.1 Rétrospective de la culture du riz au Tchad	15
1.2 Principales zones agro-climatiques du Tchad.....	15
II. PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR RIZ.....	19
2.1 La place du riz dans le monde et en Afrique Centrale	19
2.2 La place du riz dans les politiques et stratégies Nationales du Tchad	20
2.3 État des lieux de la filière riz au Tchad	20
2.3.1 <i>La production</i>	20
2.3.2 <i>Au niveau de la transformation</i>	22
2.3.2.1 <i>Transformation par les petites unités motorisées</i>	23
2.3.2.2 <i>Transformation alimentaire</i>	23
2.3.2.3 <i>Transformation par étuvage</i>	24
2.3.3 <i>Au niveau de la commercialisation et de la compétitivité</i>	24
2.3.3.1 <i>Aperçu général de la commercialisation</i>	24
2.3.3.2 <i>L'évolution des prix du riz local sur les marchés</i>	25
2.3.4 <i>L'évolution inter annuelle des prix</i>	26
2.3.5 <i>La consommation du riz par les tchadiens</i>	26
2.4 Les acteurs de la filière riz et leurs rôles	27
2.4.1 <i>La Recherche agricole</i>	27
2.4.2 <i>Instituts et Universités d'Etat</i>	27
2.4.3 <i>Vulgarisation agricole</i>	27

2.4.4	<i>Les Producteurs</i>	28
2.4.5	<i>Les transformateurs du paddy</i>	28
2.4.6	<i>Les commerçants</i>	28
2.4.7	<i>Les Fournisseurs d'intrants et d'équipements</i>	29
2.4.8	<i>Les banques et les Etablissements de Microfinance</i>	29
2.4.9	<i>Les transporteurs</i>	30
2.5	Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la filière riz	30
2.5.1	<i>Analyse SWOT de la filière riz au Tchad</i>	31
2.5.2	<i>Les leçons tirées de l'analyse SWOT</i>	33
2.6	Les grands défis	33
III	PARTIE III : ÉLÉMENTS DE LA STRATEGIE	35
3.1	Les fondements	35
3.1.1	<i>Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)</i>	35
3.1.2	<i>Cohérence avec l'Agenda 2063 de l'UA</i>	35
3.1.3	<i>Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)</i>	35
3.1.4	<i>Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique Centrale</i>	35
3.1.5	<i>Cohérence avec la Vision Tchad Connexion 2030</i>	36
3.1.6	<i>Cohérence avec le PND du Tchad 2025-20230</i>	36
3.1.7	<i>Cohérence avec le PNISR</i>	36
3.1.8	<i>Cohérence avec la Stratégie Régionale de la CEEAC</i>	36
3.2	Vision et objectifs de la SNDR	37
3.2.1	<i>La Vision</i>	37
3.2.2	<i>L'objectif global</i>	37
3.2.3	<i>Les objectifs spécifiques</i>	37
3.2.4	<i>Les objectifs quantitatifs</i>	37
3.3	Principes directeurs	40
3.4	Phases de développement de la stratégie	40
3.5	Axes stratégiques (AS) de la SNDR	42
3.5.1	<i>Rappel des objectifs stratégiques</i>	42
3.5.2	<i>Présentation des axes stratégiques</i>	42
3.5.2.1	<i>ASI : Accroître la production et la productivité en vue de l'amélioration des revenus des riziculteurs</i>	42
3.5.2.1a	<i>Domaine prioritaire 1 de l'ASI : Intensification et maîtrise des facteurs de production</i> 43	
3.5.2.2	<i>Axe Stratégique (AS) 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local</i>	46

3.5.2.2a	Domaine prioritaire 1 de l'AS2 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité	47
3.5.2.2b	Domaine prioritaire 2 de l'AS2 : Appui à la commercialisation du riz local.....	48
3.5.2.2c	Domaine prioritaire 3 de l'AS2 : Appui à la compétitivité du riz local.....	49
3.5.2.3	Axe Stratégique (AS) 3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs	49
3.5.2.4	Axe Stratégique (AS) 4 : Améliorer l'environnement institutionnel et politique	50
3.5.2.4a	Domaine prioritaire 1 de l'AS4 : Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels.....	50
3.5.2.4b	Domaine prioritaire 2 de l'AS4 : Renforcement des capacités des organes de gouvernance de la filière riz	50
IV.	PARTIE III - LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	53
4.1	Le dispositif de mise en œuvre	53
4.1.1	Instrument de mise en œuvre	53
4.1.1.1	Plan d'actions triennal	53
4.1.1.2	Projets et programmes.....	53
4.1.1.3	Plan de communication.....	53
4.1.2	Les acteurs de mise en œuvre.....	53
4.2	Le mécanisme de suivi et d'évaluation.....	54
4.2.1	Les outils de suivi et d'évaluation.....	54
4.2.2	Bilan annuel	55
4.2.3	Evaluations.....	55
4.3	Le cadre organisationnel et institutionnel.....	55
4.3.1	Le dispositif institutionnel	55
4.3.1.1	Cadre de Concertation de la SNDR (CC-SNDR)	55
4.3.1.2	Comité National de Pilotage (CNP-SNDR).....	55
4.3.1.3	Les Collectivités Autonomes	56
4.3.2	Mécanisme de planification et de programmation.....	56
4.3.3	Le mécanisme de financement	57
V.	PARTIE IV : L'ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES.....	59
VI.	Le budget de la SNDR 2032.....	60
VI.	CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE.....		63
Annexe 1 : Budget SNDR.....		67
Annexe 3 : Synergie entre la SNDR et les ODD		76
Annexe 4 : Synergie entre la SNDR et les Objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).....		77
Annexe 5 : Synergie entre la SNDR et le PDDAA.....		78

Annexe 6 : Synergie entre la SNDR.....	78
Annexe 7 : Synergie entre la SNDR et le PNDES	79
Annexe 8 : Cohérence entre la SNDR et la politique sectorielle pour la production agro-sylvo-pastorale 2017-2026	80
Annexe 9 : Cohérence entre la SNDR et le Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR)	81
Annexe 10 : Cohérence entre la SNDR et la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle	82
Annexe 11 : Cohérence entre la SNDR et la Stratégie de développement des filières agricoles (SDFA).....	83
Annexe 12 – Cadre logique SNDR.....	84

Acronymes et abréviations

AfricaRice	Centre du riz pour l'Afrique
AHA	Aménagement Hydro Agricole
ANADER	Agence Nationale de Développement Rural
APD	Avant-Projet Définitif
AUE	Association d'Usager de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BIEP	Bureau Interministériel des Etudes et Projets
BM	Banque Mondiale
CARD	Coalition Africaine pour le Développement de la Riziculture
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CFC	Fonds Communs des Produits Agricoles
CMAC	Communauté Monétaire de l'Afrique Centrale
CUMA	Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
CVR	Chaine de Valeur Riz
DPA	Direction de la Production Agricole
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DSA	Direction de la Statistique Agricole
ECOSIT	Enquête sur la Consommation des Ménages et le Secteur Informel au Tchad
EMF	Etablissement Microfinance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPRI	Institut de Recherche sur les Politiques Alimentaires et Agricoles
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Agence de Coopération Internationale Allemande
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
IUSAE	Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement
IUSTA	Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information
ODD	Objectifs de Développement Durables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVSD	Office de Mise en Valeur des Sategui Deressia

ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONDR	Office National de Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
PAC	Politique Agricole Commune
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDRI-CL	Projet de Développement de la Filière Rizicole dans la Plaine du Chari-Logone
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Nationales
PND	Programme National de Développement
PNISR	Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad
PPP	Partenariat Public Privé
PRIASAN	Plan Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SDFA	Stratégie de Développement des filières Agricoles
SIM	Système d'Information sur le Marché
SNDR	Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture
SODELAC	Société de Développement du Lac Tchad
SRI	Système Rizicole Intensif
UA	Union Africaine
UNABA	Université Adam Barka d'Abéché
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USA	Etats Unis d'Amérique

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution de la production du riz	22
Tableau 2 : Analyse SWOT de la filière riz	31
TABLEAU 3 : PROJECTION ANNUELLE RIZICULTURE (2026–2032)	42
Tableau 4: NOMBRE D'UNITES DE TRANSFORMATION ET QUANTITES DE PADDY USINEES	47
Tableau 5: Domaine prioritaire 1 de l'as 2" Promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité "	48
Tableau 6: Domaine prioritaire 2 de l'as 2 : "Appui à la commercialisation du riz local "	48
Tableau 7: Domaine prioritaire 3 de l'as 2 : « Appui à la compétitivité du riz local ».....	49
Tableau 8 : Domaine prioritaire 1 de l'AS3 : "Renforcer les capacités techniques des acteurs de la chaîne de valeur riz	50
Tableau 9: Domaine prioritaire 2 de l'AS4 : Renforcement des capacités des organes de gouvernance de la filière riz	51
Tableau 10: Budget de la SNDR	60
Tableau 11: Synergie entre la SNDR et les Objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)..	77
Tableau 12 : Synergie entre la SNDR et la SNDR II.....	78

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) 2026–2032 constitue le cadre de référence unique et intégré pour l'ensemble des interventions publiques et privées dans la filière riz au Tchad. Face à une demande intérieure qui croît plus vite que notre production, elle répond à un impératif de souveraineté alimentaire et de transformation structurelle de l'économie rurale du Tchad.

1. Contexte et justification

La filière riz tchadienne se trouve à la croisée des chemins. Alors que la consommation explose sous l'effet de la démographie et de l'urbanisation, notre production nationale, estimée à 347 187 tonnes de paddy en 2024, ne couvre qu'une part insuffisante des besoins. Cette situation engendre une dépendance chronique aux importations, avec une facture qui pèse lourdement sur l'économie nationale.

L'analyse stratégique a mis en évidence des verrous structurels majeurs auxquels la SNDR apporte une réponse cohérente :

Un déficit de maîtrise de l'eau et une vétusté des infrastructures hydro-agricoles ;

Des systèmes de production peu intensifiés (rendements moyens de 1,35 t/ha en pluvial) avec un accès limité aux intrants de qualité et à la mécanisation ;

Une chaîne de valeur immature, marquée par une transformation artisanale, une faible compétitivité du riz local et une organisation insuffisante des acteurs ;

Un environnement institutionnel à consolider pour une gouvernance efficace de la filière. La mise en application effective de l'ordonnance N°043/PR/2018 du 31 août 2018 Portant Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique est impérative pour la mise en œuvre réussie de la présente stratégie.

2. Vision et ambitions 2032

2.1 La vision

La SNDR porte une vision claire et ambitieuse, à savoir : une filière riz compétitive, moderne et durable, satisfaisant la demande nationale et contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des acteurs, ainsi qu'à l'équilibre de la balance commerciale à l'horizon 2032.

La SNDR Tchad 2026-2032 n'est pas une simple feuille de route, c'est l'acte fondateur d'une nouvelle ère pour la riziculture tchadienne, au service de la prospérité nationale.

2.2 Les objectifs de la stratégie

L'objectif global de la stratégie est de contribuer à sécuriser la production et l'approvisionnement rizicole en qualité et en quantité, par une intensification et une modernisation des systèmes de production. Il porte notamment sur :

- i. L'accroissement de la production et de la productivité ;
- ii. La promotion de la transformation, de la commercialisation et de la compétitivité du riz local ;
- iii. Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- iv. L'amélioration de l'environnement institutionnel et politique de la filière.

Les objectifs quantitatifs inédits fixés au terme de la stratégie sont les suivants :

- a) Tripler la production pour atteindre 1 665 324 tonnes de paddy en 2032, couvrant ainsi l'intégralité des besoins nationaux et dégageant un excédent exportable ;
- b) Augmenter les rendements de manière significative : jusqu'à 6 t/ha en irrigué et 2,5 t/ha en pluvial ;
- c) Aménager et réhabiliter plus de 55 000 ha en maîtrise totale de l'eau et appuyer 300 000 ha de riziculture pluviale ;
- d) Porter le taux d'utilisation de semences certifiées à 90% et mécaniser 90% des opérations culturales dans les aménagements.

3 Axes stratégiques d'Intervention

L'atteinte des objectifs de la SNDR 2032 repose sur quatre axes complémentaires :

Axe 1 Accroissement de la production et de la productivité : Il s'agit d'investir massivement dans les aménagements hydro-agricoles, la maîtrise de l'eau, l'accès aux intrants et la mécanisation (CUMA). La modernisation des systèmes de production est la clé de voûte de cette stratégie.

Axe 2 Modernisation et compétitivité de la chaîne de valeur : Cet axe vise à développer une transformation industrielle de qualité, à structurer la commercialisation et à promouvoir un label « Riz du Tchad » pour conquérir le marché national et sous-régional.

Axe 3 Renforcement des capacités : La professionnalisation de tous les acteurs, de la production à la commercialisation, est essentielle. Cela passe par la formation, la structuration des OP et le développement de services techniques adaptés.

Axe 4 Gouvernance et environnement institutionnel : Un pilotage efficace de la stratégie sera assuré par des organes de gouvernance dédiés (Coordination technique, Comité de Pilotage), garantissant la coordination et le suivi des actions.

4 Coût et financement de la stratégie

Le coût global estimatif de mise en œuvre de la SNDR Tchad 2026-2032 est évalué à FCFA **967 milliards de FCFA**.

Le financement reposera sur une combinaison de ressources publiques, de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, des investissements du secteur privé, notamment en PPP, et des contributions des producteurs paysans et des autres acteurs de la filière.

L'opérationnalisation effective du dispositif du Titre VII de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique, relatif au financement, à la fiscalité et à l'investissement agricoles, devrait être effective pour la mise en œuvre du volet financier de la présente stratégie.

5 Dispositif institutionnel et cadre de mise en œuvre

Le Ministère de la Production et de l'Industrialisation Agricoles, à travers sa Task Force Riz, assurera la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre de la stratégie. Un Comité National de Pilotage réunira l'ensemble des parties prenantes : État, collectivités, secteur privé, organisations professionnelles des acteurs de la filière riz et partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre de la stratégie reposera donc sur :

- ✓ Le Ministère en charge de l'Agriculture comme maître d'œuvre ;
- ✓ La Task Force Riz ;
- ✓ Un Comité National de Pilotage ;
- ✓ Les Collectivités Autonomes ;
- ✓ Les organisations professionnelles ;
- ✓ Le secteur privé ;
- ✓ Les partenaires techniques et financiers.

Un plan triennal d'opérationnalisation de la stratégie sera établi et actualisé annuellement.

6 Impacts Attendus

La mise en œuvre réussie de la SNDR devrait avoir un impact transformationnel sur la filière riz au Tchad :

- i. **Économique** : L'autosuffisance nationale en riz, la réduction des importations, la génération d'un chiffre d'affaires de plus de 644 milliards FCFA pour le riz blanchi ;
- ii. **Social** : La création de plus de 500 000 emplois directs et indirects, l'amélioration significative des revenus des producteurs et la fixation des populations en milieu rural ;
- iii. **Structurel** : L'émergence d'un tissu de PME agricoles dynamiques et la modernisation du secteur rural en général.

7 Dispositif de suivi-évaluation

La mise en œuvre de la stratégie reposera sur l'élaboration de plans d'actions triennaux, réajustés annuellement.

Le mécanisme structuré de suivi-évaluation qui sera mis en place, comprendra :

- i. Un Cadre logique et de performance ;
- ii. Des rapports trimestriels ;

- iii. Des bilans annuels ;
- iv. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale ;
- v. Une étude de référence intégrant les indicateurs RICE (Résilience, Industrialisation, Compétitivité, Équité).

I. PARTIE I : CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE

1.1 Rétrospective de la culture du riz au Tchad

La culture du riz existait déjà dans les plaines d'inondation de la vallée du Logone avant l'arrivée de la colonisation. Elle se pratiquait bien avant l'introduction des variétés exotiques avec les espèces africaines (du genre *Glaberrima*) dont les caractéristiques étaient leur rusticité (tolérance aux maladies et aux sécheresses) et leur très faible rendement.

L'introduction des variétés étrangères de riz comme le *Sativa* s'est faite à grande échelle entre les deux guerres mondiales. Les nouvelles variétés introduites ne se sont pas faites sans difficultés au niveau des populations habitant les plaines favorables à la culture du riz.

En ce qui concerne les aménagements rizicoles, les premiers ont commencé par la construction de la Ferme Boumou (dans la province de la Tandjilé) qui a été initiée par les Agronomes français en 1948. Par la suite, la mission de la Chine Taiwan a démarré les travaux d'aménagement des casiers C de Doba (dans la province du Logone oriental) en octobre 1970, aménagements interrompus en 1972.

La Chine Populaire a poursuivi les travaux commencés par la Chine Taïwan entre 1974 et 1977, par la construction du barrage des casiers C.

Après interruption à Doba, c'est à Bongor que la Chine Populaire a effectué les travaux d'aménagement des casiers B de Bongor et A de Billiam-Oursi (dans la province du Mayo-Kebbi Est).

Le développement de la riziculture s'est poursuivi par les nationaux avec les apports de l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), actuellement connue sous le nom de Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice), ceci en partenariat avec le Bureau de Recherche Agronomique (BRA), puis la Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole (DRTA), qui a ensuite donné naissance à l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD).

Les Autorités administratives ont donné l'impulsion en faisant la promotion des petits et grands périmètres irrigués ainsi que promotion de la riziculture pluviale. C'est au niveau de la ferme Boumou que l'État a développé les tests des variétés avant leur diffusion en milieu paysan.

La présente stratégie arrive à point nommé dans un contexte où le riz entre de plus en plus dans la consommation des ménages. Le but est donc d'accroître la production en assurant les conditions d'une production en qualité et en quantité qui réponde aux besoins du pays, inversant les flux d'importation du riz étranger évaluée à 83 243 tonnes, soit l'équivalent de 6 614 471 450 FCFA (INSEED, 2023).

1.2 Principales zones agro-climatiques du Tchad

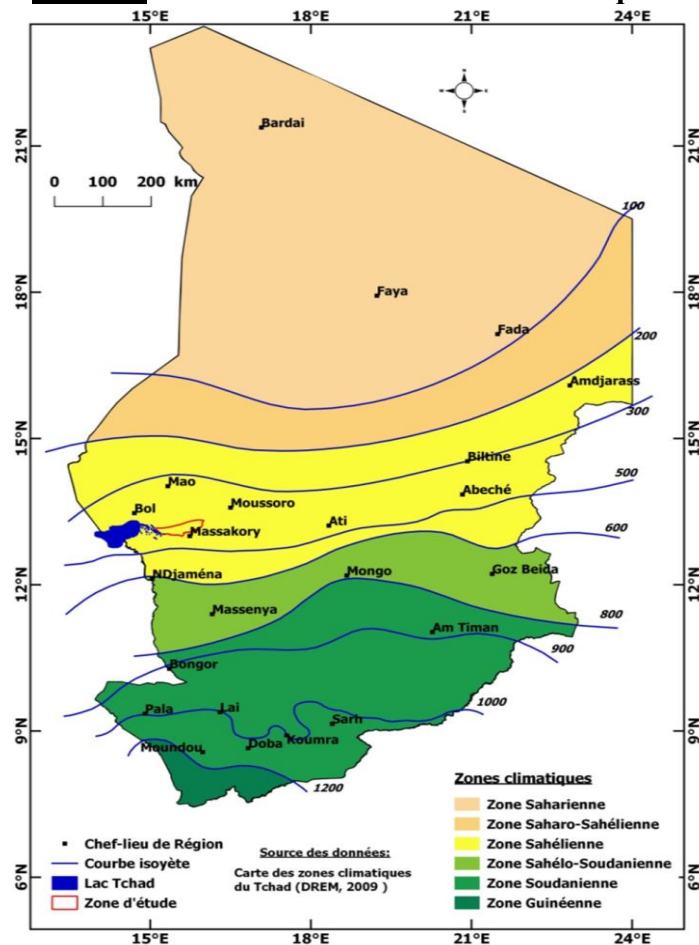
Le Tchad, situé au centre du continent africain avec une superficie de 1 284 000 km², est un pays à vocation essentiellement agricole où 78% (INSEED RGPH2, 2019) de sa population s'adonne à cette activité. Il est subdivisé en trois zones climatiques correspondant à trois zones agroécologiques :

La zone saharienne au Nord (47% de la superficie du pays), où les précipitations annuelles sont inférieures à 100 mm. L'agriculture se pratique autour des oasis ;

La zone sahélienne au centre (43% de la superficie du pays) reçoit entre 200 à 600 mm de pluies par an. L'activité est à prédominance pastorale. L'agriculture se pratique d'une manière extensive ;

La zone soudanienne, jadis grenier du pays, est située dans la partie méridionale (10% de la superficie du pays) où les précipitations annuelles se situent entre 600 et 1 200 mm. C'est la zone d'excellence du riz à cause d'une pluviométrie abondante.

Figure 1: Carte du Tchad et Zones climatiques



Au regard des résultats de l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 4, 2019), il ressort que les céréales représentent 60,5% du volume total des aliments consommés par les Tchadiens, dont 10% de riz, 79% de mil et sorgho, 10% maïs et 1% de blé.

Dans le milieu urbain le riz occupe une place plus importante comparativement à l'ensemble des céréales. Actuellement le riz, qui était considéré comme céréale de luxe, et dont la consommation était réservée à certaines classes et aux occasions des fêtes religieuses et de cérémonies familiales, est entré progressivement dans l'alimentation quotidienne des Tchadiens. La croissance de la demande proviendrait de la croissance de la population (rurale et urbaine) et d'un changement progressif des habitudes de consommation des ménages.

C'est pour répondre à cette demande croissante, que le Tchad s'est engagé dans la promotion de la filière riz à travers la réalisation, dans un premier temps, de grands aménagements, puis de petits périmètres et l'organisation des Semenciers rizicoles.

En dépit de la forte augmentation des surfaces et du volume de la production, la riziculture occupe moins de 5 % des surfaces de céréales et sa production représente moins de 10% des productions de céréales.

Malgré l'accroissement des superficies rizicoles, les rendements demeurent toujours faibles (1,5 t/ha en pluvial) à cause de l'utilisation d'équipements rudimentaires et d'intrants agricoles de moindre qualité, inadaptés et en faible quantité. Cette situation a comme conséquence des résultats économiques mitigés et une très faible performance.

Malgré de très importants investissements financiers dans les aménagements hydro-agricoles, les initiatives ont été menées au coup par coup dans le cadre de projets et non à travers une politique forte dans le cadre d'une stratégie cohérente. C'est pourquoi il est important d'élaborer une stratégie nationale de développement à long terme pour la filière riz.

II. PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR RIZ

2.1 La place du riz dans le monde et en Afrique Centrale

Dans cette section, l'accent est mis sur la production et la consommation de riz dont les données sont disponibles.

Le riz est la 2ème céréale la plus produite dans le monde, avec une production mondiale du riz paddy entre 500 à 700 millions de tonnes par an (Olivier Frey). Il constitue la denrée alimentaire de base de plus de la moitié de la population mondiale et contribue à plus de 20% à la fourniture mondiale en calories consommées. Il est cultivé dans une centaine de pays des quatre coins du monde, avec 90% de la production venant d'Asie.

La Chine, premier pays producteur mondial de riz avec 30 % de la production (214 403 870 t/an), est également le premier consommateur. La production du riz en Asie est essentiellement destinée à la consommation locale. Seul une très faible partie est négociée sur le marché mondial (environ 4%, soit 600 millions de tonnes). L'Inde, qui est le plus grand exportateur de riz dans le monde avec 20,1 millions de tonnes exportés en 2024 – 2025, forme actuellement, avec la Thaïlande et le Vietnam les principaux exportateurs de riz. Ils totalisent à trois plus de la moitié des ventes mondiales (Foreign Agricultural Service, USDA).

Selon les dernières statistiques, la production de riz des cinq principaux exportateurs mondiaux en 2018/19 est estimé à 176,4 millions de tonnes, soit plus que les 172 millions de tonnes de l'année précédente.

Le volume des exportations de riz en 2018/19 était estimé à 36,1 millions de tonnes, soit plus que les 35,7 millions de tonnes de l'année d'avant, représentant près de 6% de la production mondiale (Foreign Agricultural Service, USDA, 2019).

La demande de riz devrait continuer à augmenter dans les années à venir, jusqu'en 2035 au moins. Selon une étude approfondie menée par l'Institut de recherche sur les politiques alimentaires et agricoles (FAPRI) de l'Université du Missouri aux USA, la demande mondiale de riz blanchi devrait augmenter et atteindre 555 millions de tonnes d'ici 2035. La production asiatique devrait représenter 67% de l'augmentation susmentionnée, et ce malgré une baisse de consommation attendue dans des pays comme l'Inde et la Chine.

En Afrique, le riz est cultivé dans plus de 75 % des pays et la production, estimée à 31,1 millions de tonnes (Nigéria : 5 millions de tonnes de riz blanc, Egypte, Madagascar, Tanzanie et Guinée sont par ordre les plus grands producteurs du riz). Elle a augmenté à un taux annuel moyen de 5 % durant les dix dernières années (2015 - 2025). Le riz produit localement en Afrique représente 55 à 60 % de la consommation totale. Toutefois, la consommation croît aussi à un rythme de 2,5 % chaque année en Afrique. De ce fait, une grande partie de la consommation est couverte par des importations qui reviennent parfois moins chères que le riz produit localement.

L'Afrique de l'Ouest est la région la plus grande importatrice de riz au monde. Elle consomme à elle seule, 20% des volumes échangés sur le marché mondial, bien que disposant des potentialités pour nourrir sa population. Or, les quantités de riz produites par cette région ne représentent en moyenne que 7% de la production mondiale (FAO, 2020).

Le secteur rizicole en Afrique subsaharienne souffre de la faible disponibilité de semences de qualité de variétés de riz améliorées. L'existence d'un capital panafricain des semences de riz

tel que créé par AfricaRice contribuera à la mise en place d'un secteur semencier performant et efficace en Afrique.

La consommation de riz est devenue de plus en plus populaire dans le continent africain à cause de ses qualités organoleptiques et de sa facilité de cuisson. En plus, il peut être utilisé pour une grande variété de plats. Cependant, dans de nombreux pays africains, le riz local ne parvient pas à concurrencer les importations à cause de la faible transformation industrielle qui impacte sur la qualité. Enfin, la non-compétitivité du riz local est dans de nombreux cas due aux coûts élevés de la production et à la subvention, aussi bien par les pays importateurs qu'exportateurs.

La consommation totale de riz est évaluée à plus de 9,8 millions de tonnes en Afrique de l'Ouest, contre 398 000 tonnes en Afrique Centrale (FAO, 2020).

2.2 La place du riz dans les politiques et stratégies Nationales du Tchad

Le riz constitue, avec le mil, le sorgho et le maïs, l'aliment de base de presque toute la population Tchadienne. Ainsi, dans la Vision 2030, cadre d'orientation du PND 2017 – 2021, son axe stratégique 3 porte-t-il sur le développement de l'agriculture à travers les filières blé et riz.

Au niveau du PND 2025 – 2030, dit Tchad Connexion 2030, l'accent est mis sur la diversification et l'accroissement de la production agricole pour assurer l'autosuffisance alimentaire et développer les exportations à valeur ajoutée. Le riz fait partie des productions céréalières cibles du programme 7 de ce PND, avec comme indicateur de production du riz 1,62 millions de tonnes à l'horizon 2030.

La SNDR Tchad, à l'horizon 2032, se fixe l'objectif d'atteindre la production ciblée par le PND et par la suite réaliser une production de 1,67 millions de tonnes de riz en 2032.

2.3 État des lieux de la filière riz au Tchad

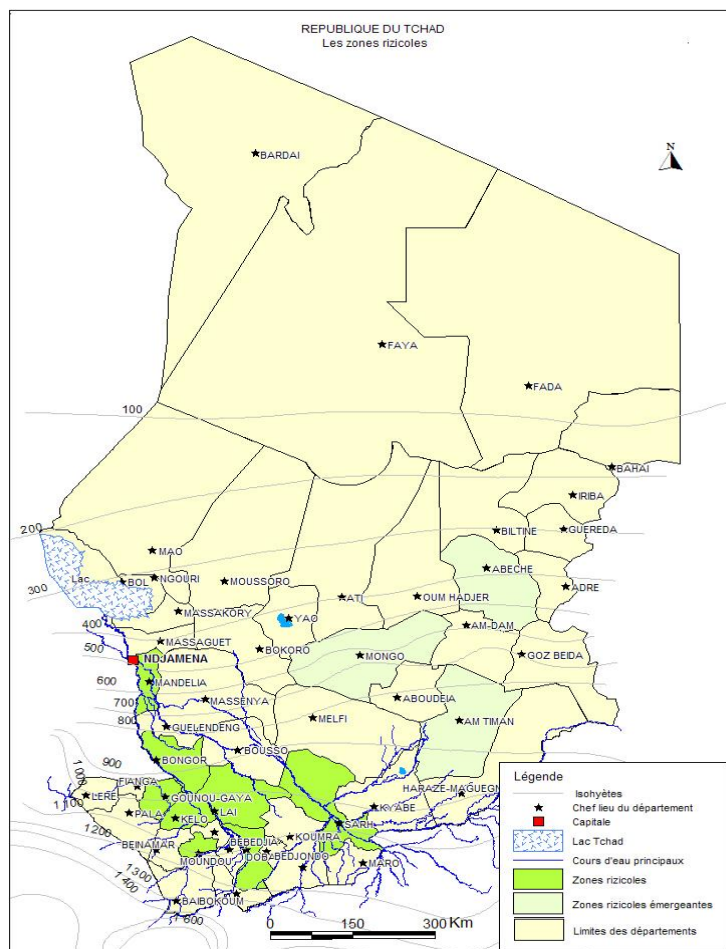
2.3.1 La production

Bien qu'elle soit une des principales cultures de rente du pays, la production du riz au Tchad est faible. Les principales causes de cette faiblesse de production sont :

- ✓ La démotivation des producteurs vis-à-vis de cette culture du fait de la concurrence déloyale du riz importé qui bénéficie d'une subvention à l'importation ;
- ✓ La faiblesse du rendement moyen à l'hectare (0,8 à 1,5 tonnes pour le riz pluvial, et 2,4 à 4 tonnes pour le riz irrigué), comparé à celui des autres pays de l'Afrique subsaharienne (moyenne supérieure à 3 t/ha pour le pluvial et 6t/ha pour l'irrigué).

Cette faible productivité est en grande partie liée : (i) à la très faible intensification des systèmes de production ; (ii) aux techniques culturales restées traditionnelles du fait de l'insuffisance de l'encadrement technique ; (iii) à la faible utilisation de semences améliorées et certifiées ; (iv) au faible recours aux engrais d'origine chimique ou organique (moins d'un exploitant sur quatre utilise les engrais et à des doses très faibles, de l'ordre de 15 kg/ha) ; et (v) au manque d'équipements agricoles.

FIGURE 2 : ZONES DE PRODUCTION RIZICOLE, C



Source : Ord n°001/PR/2024 et données Shapefiles CNRD
Données terrain : Allarangaye Moundibaye D, 2025.

Les grands périmètres irrigués concernent les casiers A de Biliam Oursi, B de Bongor et C de Doba, les périmètres de Sategui-Derissia, Boumou, Kim, Béré, Tamio et Delbian. Les petits périmètres sont ceux qui figurent dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition des petits périmètres

Localisation	Année aménagement	Superficie aménagée (ha)	Superficie exploitée (ha)	Type d'irrigation	Source d'eau	Service d'encadrement
Kim	1987	25,5	25,5	Pompage	Logone	CARE
Périmètres ARPES	-	281,5	-	Pompage submersion	Logone	ARPES
Ngueli	1988	50	20	Pompage	Logone	
Hollom	1985	14,5	-	Pompage	Logone	ONDR / CARE
Logone Gana	1985	14,5	-	Pompage	Logone	ONDR / CARE
Périmètres proches NDJ (PPI)	1986	120	111,5	Pompage	Chari / Logone	ONDR
Éré (CARE)		48	40	Pompage	Logone	CARE
Périmètre UNICEF	1984	36	-	Pompage	Chari	ONDR
Omgamassa 3	1991	5	5	Pompage	Logone	VITA

Source : BIEP, 2008

La production de riz au Tchad évolue en cloche pour atteindre un pic en 2013 puis retomber en 2014. À la suite des recommandations du Forum du Monde Rural en 2012 à N'Djaména, le Gouvernement avait pris la résolution de moderniser la production du riz.

La progression de la production de la décennie précédente est liée à l'extension des superficies (5% par an en moyenne) et, dans une moindre mesure, à l'amélioration des rendements (3% en moyenne par an) (voir figure ci-dessous). La production est essentiellement tirée par le riz pluvial à hauteur de 85% du total.

La production annuelle moyenne durant les dix dernières années est de l'ordre de 238 505 T. Elle est passée de 378 246 T en 2013 à 223 952 T en 2023, soit une diminution de l'ordre de 154 294 t. Cette diminution est essentiellement due à la variabilité du climat où les années de sécheresse s'alternent à celles des inondations.

Si la production de riz connaît une croissance au cours des années 2004 à 2013, sa place dans les céréales n'a pas beaucoup changé, ni du point de vue des superficies (autour de 3,5 %) ni au niveau du tonnage produit (autour de 10%). Les principales régions où l'on produit le riz sont la Tandjilé, le Mayo-Kebbi Est et le Logone Oriental, soit les 2/3 de la surface cultivée. Les zones autour des grandes agglomérations tels que N'Djaména, Moundou, Koumra et Amtiman se sont lancées dans la culture du riz à cause des prix parfois incitatifs et de la forte demande.

TABLEAU 1: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU RIZ

Années	Superficies (ha)	Productions (t)	Rendements (t/ha)
2015	172 012	243 478	1,415
2016	182 404	257 701	1,413
2017	191 029	263 555	1,380
2018	185 825	259 540	1,397
2019	192 327	290 563	1,511
2020	189 180	278 053	1,470
2021	184 086	242 647	1,318
2022	177 108	231 965	1,310
2023	175 489	223 952	1,276
2024	257 047	347 187	1,351
Moyenne décennale	190 651	263 864	1,258

Source : DSA, 2024

2.3.2 Au niveau de la transformation

La transformation peut permettre une meilleure valorisation, par la création d'une valeur ajoutée garantissant un meilleur revenu aux producteurs. Les autres avantages de la transformation sont les suivantes :

- (i) l'augmentation de la durée de conservation ;
- (ii) la facilitation des transferts vers les régions déficitaires ;
- (iii) la valorisation des excédents de productions agricoles ;

- (iv) la limitation des pertes des produits périssables invendus ;
- (v) une meilleure valorisation des productions des zones enclavées du pays ;
- (vi) une meilleure gestion des produits alimentaires en différant leur période de consommation.

Cependant, au Tchad, la transformation du riz est encore largement artisanale. Elle comprend le décorticage mécanique (petites unités motorisées ou pilonnage), et la transformation alimentaire (l'étuvage, production de bière industrielle et artisanale, production de beignet, gâteaux, galettes par les ménages.

2.3.2.1 Transformation par les petites unités motorisées

La transformation motorisée a progressivement remplacé la transformation par pilonnage qui est actuellement résiduelle.

Le Tchad disposait de deux rizeries, dont une à Biliam-Oursi destinée à la transformation de la production des casiers A et B, et la seconde à Laï dépendant de l'Ex-Office de Mise en Valeur de Sategui Deressia (OMVSD). Malheureusement, les deux rizeries industrielles sont fermées depuis plusieurs années déjà.

Actuellement, la transformation du paddy est faite en grande partie à l'aide des décortiqueuses, souvent mobiles, dont le nombre est sensiblement en augmentation ces dernières années. Il est difficile d'avancer des chiffres, car les données sur l'existence de ces décortiqueuses sont souvent incomplètes.

Depuis 2008, plusieurs projets de développement rizicole (PGRN et AfricaRice), ont installé des mini-rizeries motorisées avec une capacité d'usinage chacune de 10 à 15 tonnes de paddy par jour, délivrant 4 grades de riz :

- i. **G1** : riz entier avec 40% de brisures ;
- ii. **G2** : riz avec brisures grosses (- 20%) ;
- iii. **G3** : riz avec brisures petites (15%) ;
- iv. **G4** : riz avec brisures très fines (-10%) ;
- v. **Son** : (15%) de brisures fines.

2.3.2.2 Transformation alimentaire

Les transformations alimentaires concernent les brasseries artisanales et industrielles, les restaurants, les pâtisseries et la consommation des ménages.

Les Boissons Rafraîchissantes du Tchad (BDT) utilisent chaque année 500 à 1 000 tonnes de riz blanc pour la fabrication de la bière. L'entreprise s'approvisionne après un appel d'offre qui précise le cahier des charges à respecter (quantité, qualité, transport, prix). Deux variétés (Pratao et Tox 728-1) sont principalement utilisées pour leur rendement en sucre élevé (87 à 88%). Outre le rendement, le taux de brisure et d'impureté sont les paramètres de qualité du riz utilisé comme matière première par la BDT.

Les brasseries artisanales, les ménages et les établissements de restauration utilisent des volumes de riz dont l'évaluation demeure complexe, en raison de leur ancrage dans le secteur informel. En outre, les brasseries ne contribuent en rien au développement de la filière rizicole, dans la mesure où elles s'approvisionnent exclusivement auprès des commerçants, sans engagement direct envers les producteurs.

2.3.2.3 Transformation par étuvage

L'étuvage du paddy permet d'améliorer sensiblement les rendements du décorticage, en particulier en diminuant le taux de brisures. Le rendement du riz étuvé serait au mieux de 66%, tandis que le riz non étuvé aurait un rendement de 55% environ. Cette technique de transformation a été introduite dans le cadre d'un projet, mais elle n'a pas perduré. Cela illustre les limites de la vulgarisation du riz étuvé en l'absence d'efforts de promotion, bien qu'elle conserve un fort potentiel.

2.3.3 Au niveau de la commercialisation et de la compétitivité

2.3.3.1 Aperçu général de la commercialisation

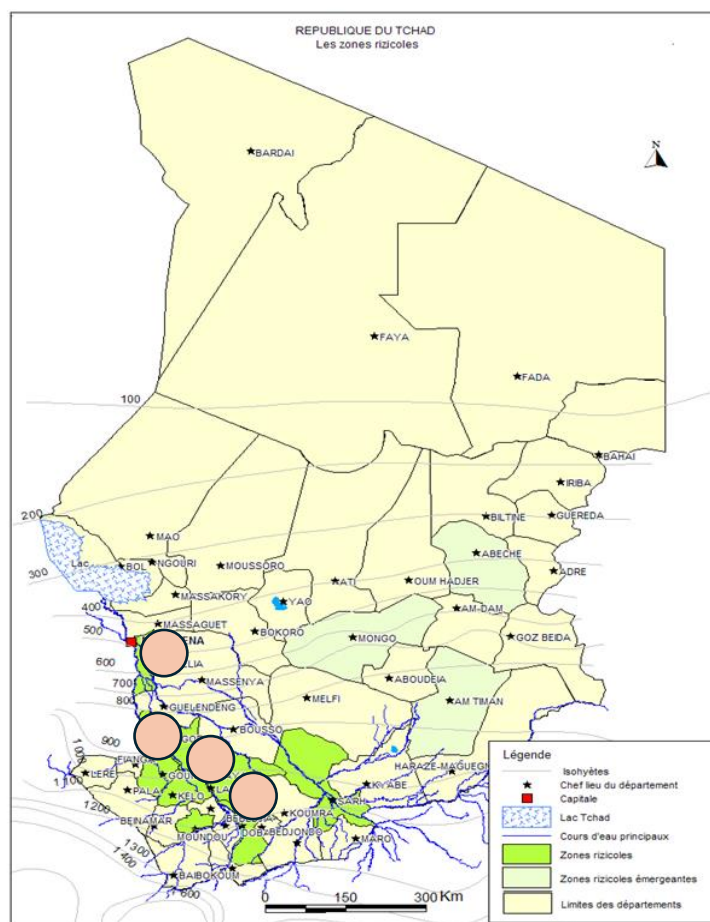
Depuis plusieurs années, la commercialisation est exclusivement du domaine du secteur privé et de quelques rares organisations de producteurs. Le circuit de commercialisation est très réduit : commerçants grossistes, groupements/coopératives de producteurs, demi-grossistes, détaillants à plusieurs niveaux.

Généralement les prix du riz sont fixés en fonction de l'abondance ou non de la production de l'année, de la période de l'année, de l'éloignement par rapport aux bassins de production, mais aussi en fonction de la variété et de la qualité du riz.

La commercialisation est réalisée sur les principaux marchés hebdomadaires dans les régions et villages suivants :

- ✓ **Tandjilé Est et Ouest** : Kélo, Laï, Dale, Djera, Baktchoro, Guidari Dormo, Draï Ngolo, Gang, Galakhma, Dadji Gringa, Béré, Mandé, Messéré, Bangdjang, etc ;
- ✓ **Mayo-Boneye** : Bongor, Eré, Djoumane, Kim, Kolobo, Mouroup, Billam-Oursi, Koyom, Ham, Kaourang, Léo-mbassa, etc. ;
- ✓ **Kabbia** : Gounou-Gaya, Pont-Carol, Leo-Mbassa, Leo-Bâya, Gamé, etc.;
- ✓ **Logone Occidental** : Benoye, Beladja, Saar, Tchouen, Bebalem, Sawa, Bekiri, etc.;
- ✓ **Logone Oriental** : Bebedja, Casier C de Nya, Kereu, etc. ;
- ✓ **Chari Baguirmi et Hadjer Lamis** : N'Djamena

FIGURE 3 : ZONES DE COMMERCIALISATION DU RIZ (EN CERCLE ROSE)



Source : Ord n°001/PR/2024 et données Shapefiles CNRD
Données terrain : Allarangaye Moundibaye D, 2025.

2.3.3.2 L'évolution des prix du riz local sur les marchés

L'évolution des prix du riz sur les marchés est aussi fonction des conditions de transport, de stockage et de la zone géographique d'achat.

- i. **Le transport** : Dans la plupart des cas, le transport s'effectue à la traction animale (charrette), par portes-tout, motos ou camions. Les moyens de transport sont généralement monopolisés par les transporteurs privés. L'amélioration notable des infrastructures routières pourrait faciliter le transport inter-rural et urbain.
- ii. **Le stockage** : Bien que la production rizicole soit en hausse, Les producteurs disposent de peu d'infrastructures de stockage spécifiques au riz. Mais ces infrastructures sont généralement composées des greniers familiaux, des magasins communautaires construits par les projets et les magasins de l'ONASA. Il existe aussi des magasins d'initiative privée dans les zones de production du riz.
- iii. **Les acteurs de la commercialisation** : Dans le cadre de la libéralisation des activités commerciales dans la filière céréalière, le marché intérieur du riz fonctionne librement. Il est composé de nombreux intermédiaires opérant dans le commerce des céréales.

- iv. **La Libéralisation du marché des céréales :** Eu égard à la libéralisation du marché des céréales, les prix sont soumis à 3 facteurs : i) la loi de l'offre et de la demande ; ii) les prix subissent à la fois les différences de niveau de production des zones et les variations saisonnières, iii) la compétition avec le riz importé et l'afflux de l'aide humanitaire dans certaines zones.
- v. **La variabilité des prix au niveau géographique :** Pour un mois donné, le relevé des prix en gros (par 100 kg) de la zone soudanienne révèle une grande variabilité géographique des prix du paddy et du riz décortiqué. Les zones rizicoles (Kélo, Gounou-Gaya, Lai) ont les prix les plus bas pour le paddy en comparaison des zones de faible production (Donia, Moissala, Kyabé) où le prix était quasiment le double. La même remarque s'applique au prix du riz décortiqué. A l'échelle nationale, les écarts sont encore plus importants entre les régions du Nord déficitaires et les régions productrices du Sud.

2.3.4 *L'évolution inter annuelle des prix*

Un suivi des prix sur 10 ans menés à Kélo renseigne sur les faits suivants :

- i. Le niveau de prix du riz décortiqué est plus de deux fois celui du paddy ;
- ii. La tendance à la hausse des prix est plus marquée pour le riz décortiqué (+ 129%) que pour le paddy (+ 97 %) ;
- iii. Les prix évoluent en parallèle et il y a une liaison très étroite entre les deux types de prix.

Cette augmentation du prix du riz local a aggravé son manque de compétitivité par rapport au riz importé. Toutefois, il faut souligner que le riz local bien que non trié et non conditionné, est prisé par les ménages car étant vendu au détail contrairement au riz importé qui est vendu en gros (généralement en sacs de 25 ou 50 kg).

D'un autre côté, il ressort que le riz décortiqué se situe à un niveau de prix deux à trois fois plus élevé que les autres céréales. Le riz peut donc difficilement se substituer aux autres céréales compte tenu du différentiel de prix.

2.3.5 *La consommation du riz par les tchadiens*

On estime que les céréales représentent 60% du volume des aliments consommés globalement par la population tchadienne (Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad - ECOSIT, 4). La place occupée par le riz dans les céréales est en moyenne de 10% (données DSA/DPA, A 2019). Il est cependant à noter que la consommation moyenne de riz en zone urbaine est estimée à 23 kg (36 kg à N'Djamena, 19 kg à Moundou, 9 kg à Sarh) avec une tendance à l'augmentation de la consommation moyenne par habitant qui se poursuit d'année en année.

On perçoit empiriquement un glissement de la consommation du riz d'un aliment de « luxe » de type festif (fêtes religieuses, cérémonies familiales) vers une consommation plus banalisée pour un grand nombre de ménages. Dans les plaines rizicoles de la Tandjilé et dans une partie de celles du Mayo-Kebbi, le riz s'est même substitué aux céréales traditionnelles dans la consommation des ménages.

Parmi les déterminants de la consommation alimentaire, le pouvoir d'achat intervient souvent en première position. Dans le cas du riz au Tchad, c'est le même phénomène qui est constaté. En effet, ce sont les ménages ayant des revenus élevés qui dépensent le plus en riz. Compte tenu du faible niveau moyen du pouvoir d'achat au Tchad et de l'importance de la pauvreté qui touche 6 personnes sur 10 (Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté), la consommation du riz est en définitive limitée.

L'élasticité de la demande de riz par rapport au prix est beaucoup plus grande que pour les autres céréales qui sont des denrées de base.

La filière riz ne bénéficie pas d'une organisation et structuration particulière par rapport à son importance dans l'économie nationale.

2.4 Les acteurs de la filière riz et leurs rôles

2.4.1 *La Recherche agricole*

Au Tchad, une institution publique de recherche à vocation agricole, à savoir l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), assure la recherche dans le secteur agricole.

2.4.2 *Instituts et Universités d'Etat*

L'Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement (IUSAE) de Sarh, la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées de l'Université de N'Djamena (UDN), l'Université Adam Barka d'Abéché (UNABA), l'Université des Sciences et des Technologies d'Ati (USTA) et l'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques et des Technologies Agroalimentaires de Laï (INSATAL) exercent certaines activités de recherche dans le domaine agricole en plus de l'enseignement. Les chercheurs accueillent et encadrent les étudiants.

L'organisation régulière de forums d'informations des résultats de recherche des différentes institutions avec les principaux utilisateurs des résultats de ces recherches permettrait d'évaluer leur travail et d'harmoniser leurs méthodes.

2.4.3 *Vulgarisation agricole*

Les structures chargées d'appui-conseil sont les services déconcentrés de l'Etat (ANADER, DPVC et SODELAC), les Programmes et Projets, et les ONG.

Ces structures sont appelées à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la SNDR sur l'ensemble du territoire. Elles assureront le renforcement des capacités, sensibiliseront les producteurs en les organisant et les structurant.

2.4.4 Les Producteurs

Les producteurs sont soit, individuels, soit organisés en groupements ou coopératives. Certains producteurs sont eux-mêmes producteurs de semences et réalisent des aménagements sommaires pour la maîtrise de l'eau.

Le manque d'une politique foncière et l'individualisme qui caractérisent la gestion des exploitations rizicoles ne favorisent pas la réalisation de grands aménagements hydro-agricoles comme c'est le cas de certains pays de la sous-région. Faute de sécurité foncière, les entrepreneurs agricoles privés n'arrivent pas à réaliser de grands aménagements. Néanmoins, il existe quelques aménagements hydroagricoles gérés par des Comités de Gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SADR, il est vivement recommandé que les producteurs de riz soient représentés au niveau national par un Conseil de Concertation des Riziculteurs. Une telle organisation professionnelle viserait l'amélioration des conditions de vie des producteurs de riz. Il regrouperait l'ensemble des riziculteurs membres des groupements ayant adhéré aux unions communales constituant les unions régionales rizicoles.

2.4.5 Les transformateurs du paddy

Il existe plusieurs unités de transformation qu'on peut regrouper en quatre catégories :

- ✓ Les unités industrielles ;
- ✓ Les mini rizeries ;
- ✓ Les décortiqueuses ;
- ✓ Les étuveuses.

Les transformateurs du paddy jouent un rôle important dans la filière. Ils mettent le riz sous forme consommable dans le circuit de commercialisation. On peut les regrouper en deux ou trois catégories (Cf. 4.1.2). Cependant, ils font face à de réels problèmes d'approvisionnement de paddy en termes de régularité, de qualité et de volume. Cette situation influe négativement sur le niveau de satisfaction des exigences de la demande.

2.4.6 Les commerçants

Il existe six grandes catégories de commerçants dans la filière riz : (i) les importateurs ; (ii) les grossistes ; (iii) les semi-grossistes ; (iv) les collecteurs qui assurent aussi en général le transport vers les centres de vente de riz décortiqué ; (v) les collecteurs, les transformateurs et (vi) les détaillants. Dans certains cas, des collecteurs deviennent aussi des transformateurs.

La commercialisation du riz, comme tout autre produit agricole, est libre. En général, les commerçants impliqués dans cette filière n'ont pas une organisation spécifique. Néanmoins, certains peuvent appartenir à l'association des commerçants du marché dans lequel ils sont installés. Cette association regroupe l'ensemble des commerçants d'un marché intervenant généralement dans des filières différentes. Les femmes aussi bien que les hommes interviennent dans la commercialisation du riz. Ces acteurs jouent un rôle très important dans la collecte et l'acheminement du riz depuis les zones de production jusqu'aux consommateurs.

En fonction des ressources dont disposent ces opérateurs, on peut les regrouper en trois catégories :

- i. Les commerçants grossistes assurent la collecte du riz auprès des producteurs et l'approvisionnement des marchés terminaux urbains. Certains de ces acteurs interviennent dans l'importation du riz. Ces acteurs disposent de capacités de stockage de plusieurs tonnes de riz.
- ii. Les commerçants demi-grossistes assurent l'écoulement courant de volumes de riz plus réduits. Ils s'approvisionnent le plus souvent auprès des grossistes. Leurs capacités de stockage sont moindres que celui des grossistes.
- iii. Les commerçants détaillants jouent un rôle dans l'approvisionnement de proximité des consommateurs et mettent à leur disposition les quantités et qualité de riz souhaitées.

2.4.7 Les Fournisseurs d'intrants et d'équipements

L'Arrêté portant réglementation des activités de production, de distribution et de vente des intrants, du matériel et d'équipements agricoles, conformément à l'Article 82 de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale et Halieutique, consacre au secteur privé, la distribution des intrants, du matériel et équipements agricoles. Cependant, en l'absence des décrets d'application cette loi n'est pas encore appliquée sur le terrain rencontre. Le secteur privé embryonnaire hésite à faire des investissements dans un domaine où il n'y a pas une bonne visibilité.

Ainsi, aujourd'hui, un secteur privé très timide composé des semenciers, des importateurs et des distributeurs des intrants assurent la distribution de ces intrants.

2.4.8 Les banques et les Etablissements de Microfinance

Les banques primaires au Tchad n'accordent pas de prêts à la production agricole alors que l'accès au financement des producteurs est une condition sine qua none pour le développement de la filière riz.

En revanche et contrairement aux producteurs, les banques primaires disposent de lignes de crédit pour soutenir l'importation des intrants par les entreprises locales pour couvrir des demandes aussi bien publiques que privées. Il est donc possible d'étendre ces lignes de crédits pour couvrir des besoins de financement pour les besoins des cycles annuels de production.

Cependant, les nombreux Programmes et Projets portés par l'Etat et certaines ONG apportent un appui substantiel à la filière riz mais, malgré tout, ils ne couvrent pas tous les besoins des producteurs.

Au-delà des banques et établissements des microfinances, les organisations des producteurs dans certains villages développent des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) pour subvenir aux financements des activités de production ou Activités Génératrices de Revenus (AGR), mais cette approche reste très timide et nécessite un accompagnement.

2.4.9 Les transporteurs

Le transport dans la filière riz repose sur un système multi-niveau, allant du champ jusqu'aux grands centres urbains.

À la base, les producteurs eux-mêmes assurent le transport du riz à l'aide de moyens rudimentaires mais adaptés au contexte local : charrettes tirées par des bœufs, des ânes ou des chevaux (majoritairement), ainsi que des vélos et des portes-tout. Ces mêmes moyens sont utilisés pour relier les villages aux moulins et, ensuite, des moulins vers les marchés locaux. Enfin, pour acheminer le riz vers les grandes villes, des camions gros porteurs et des pick-up sont mobilisés.

Toutefois, la filière est confrontée à des contraintes majeures : la dégradation des routes accroît les risques de pertes pendant le transport, et le parc roulant, souvent vieillissant, limite l'efficacité logistique. L'un des atouts majeurs de cette organisation réside néanmoins dans l'engagement direct des producteurs au premier niveau de transport, renforçant leur autonomie et leur implication dans la chaîne de valeur.

2.5 Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la filière riz

Le diagnostic de la filière riz fait ressortir des forces qui peuvent être considérées comme des leviers pour son développement. Cependant, il est à noter que les faiblesses limitant les performances de la filière et les opportunités pouvant stimuler son émergence ont été identifiées et enregistrées. Toutefois, la filière fait face à certaines menaces qui peuvent annihiler les efforts des acteurs.

2.5.1 Analyse SWOT de la filière riz au Tchad

L'analyse SWOT, élaborée sur la base de ces constats, est consignée dans le tableau 3.

TABLEAU 2 : ANALYSE SWOT DE LA FILIERE RIZ

Forces	Faiblesses
<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand potentiel de terres rizicultivables (plaines – bas-fonds) ; ▪ Existence d'aménagements hydro-agricoles en maîtrise totale et partielle d'eau ; ▪ Existence de producteurs semenciers rizicoles ; ▪ Population à majorité jeune ; ▪ Eaux de surface et eaux souterraines importantes ; ▪ Expertise traditionnelle en riziculture. <p>Recherche/Appui/conseil/vulgarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un centre spécialisé en riziculture et de deux fermes ; ▪ Existence de variétés adaptées ; ▪ Existence d'un réseau d'encadrement technique sur les sites de production rizicole ; ▪ Existence de structures de recherche sur les technologies de transformation. <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un potentiel de financement de la riziculture via les banques primaires ; ▪ Existence d'institutions de microfinance. 	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible mécanisation des opérations ; ▪ Faible accès aux intrants en quantité et en qualité ; ▪ Existence d'une capacité d'influence des professionnels du riz ; ▪ Faiblesse des superficies affectées aux ménages dans les aménagements rizicoles (0.25 ha dans la plupart des cas) ; ▪ Manque d'entretien et de suivi des infrastructures hydro-agricoles ; ▪ Faible application des technologies de production ; ▪ Faible niveau de maîtrise de l'eau dû aux défauts de conception et de construction des ouvrages ; ▪ Faible disponibilité de la main d'œuvre ; ▪ Coût élevé des facteurs de production ; ▪ Insécurité foncière ; La gestion foncière dans les zones rizicoles souffre d'un cadre juridique incomplet et dépassé. L'absence de texte global, la non-délivrance de titres fonciers, et les pratiques d'expropriation par l'État sans garanties suffisantes créent une insécurité foncière persistante. Les chartes communautaires, bien que présentes, restent limitées sur le plan légal. Cette situation freine les investissements durables et l'aménagement structuré des exploitations rizicoles. <p>Recherche/Appui Conseil/Vulgarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible couverture de la recherche sur les maillons de la filière riz (commercialisation, maîtrise de l'eau, etc.) ; ▪ Faible capacité technique des chercheurs (traitement des données et modélisation) ; ▪ Inexistence de structure fonctionnelle de recherche sur la technologie du riz ; ▪ Faible transfert aux conseillers agricoles, aux maintenanciers et aux riziculteurs des résultats de la recherche ; ▪ Faible niveau d'offre de services aux membres dans les OP ; ▪ Manque de vulgarisation des textes ; ▪ Vieillesse du personnel de la recherche ; ▪ Absence d'un document de politique de la recherche. <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance d'accès au crédit agricole ; ▪ Absence de politiques incitatives pour capter le potentiel de financement ; ▪ Taux d'intérêts élevés des crédits ; ▪ Manque de vulgarisation textes des -finance.

<p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de paddy dans les zones de production ; ▪ Forte demande en riz de qualité. <p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de marchés d'écoulement (quotidiens, hebdomadaires, etc.) de riz dans les zones de production ; ▪ Réseaux de collecteurs. <p>Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de transporteurs. <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de mécanisation ; ▪ Existence d'un capital d'expérience en matière d'organisation ; ▪ Existence d'un cadre réglementaire et législatif régissant et mouvement associatif et coopératif (LOAH, ord. 25/92). 	<p>Transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance d'infrastructures telles que les aires de séchages, les magasins de stockage du paddy et du produit fini ; ▪ Insuffisance d'unité moderne de traitement et de conditionnement du riz. <p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'un marché formel (place de marché – réseaux de distribution, etc.) ; ▪ Absence d'infrastructures et équipements de stockage du riz. <p>Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enclavement des zones de production et/ou de consommation ; • Mauvaise qualité du réseau routier. <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible application des textes régissant les OP ; ▪ Non fonctionnalité du dispositif de contrôle et de suivi-évaluation des organisations mises en place ; ▪ Insuffisance de synergies entre les différentes structures impliquées dans la production du riz ; ▪ Projets sont conçus sans l'implication des bénéficiaires ▪ Absence de cadre réglementaire régissant la professionnalisation des riziculteurs.
Opportunités	Menaces
<p>Transformation/Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un fort gap de besoin en riz à satisfaire ; ▪ Existence d'un marché local et sous régional. <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de partenaires techniques et financiers d'appui à la chaîne de valeur riz. <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de textes et loi sur l'organisation des acteurs ; ▪ Existence d'une volonté politique pour la promotion de la filière. 	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement climatique (Irrégularité et insuffisance des pluies ; inondation, sécheresse) ; ▪ Baisse de fertilité des sols ; ▪ Pression parasitaire et prolifération des ennemis du riz. <p>Transformation/Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte concurrence du riz importé subventionné. <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conflits agriculteurs-éleveurs perturbant les travaux champêtres et occasionnant des pertes humaines et de récoltes.

Source. Estimation de la Task Force

2.5.2 Les leçons tirées de l'analyse SWOT

Les principales leçons apprises sont au nombre de quatre :

- (i) **1^{ère} leçon : Une faible maîtrise des facteurs de production** : La conjonction des effets négatifs liés à la mauvaise qualité des aménagements hydroagricoles, la faible mécanisation, la faible génération de nouvelles variétés adoptées par les producteurs, l'absence d'appropriation par les bénéficiaires des ouvrages hydroagricoles et l'insuffisance de renforcement des capacités pour une gestion rigoureuse ne permettent pas d'assurer une pérennisation de la maîtrise de l'eau et d'augmenter les rendements.
- (ii) **2^{ème} leçon : Le riz local n'est pas compétitif** : Le manque de normes et de label, les subventions à l'import, ainsi que l'inadaptation et la faible performance des équipements de transformation constituent un obstacle à la compétitivité du riz local avec comme conséquence le risque de démobilité des riziculteurs. La préférence de consommation des Tchadiens est le riz local pour des organoleptiques. Cependant, quelques efforts seront nécessaires pour améliorer la qualité et les normes par l'utilisation d'équipements de transformation et de conditionnement de qualité.
- (iii) **3^{ème} leçon : Un vide de l'Etat autour de la filière riz** : L'absence d'un environnement politique et institutionnel incitatif pour le développement de la filière riz ne milite pas en faveur d'un engagement ferme des différentes parties prenantes de la filière riz. Le PND 2017 – 2021 qui en principe devait résoudre ce problème n'a pas connu les réalisations escomptées.
- (iv) **4^{ème} leçon : Une faible responsabilisation des acteurs de la filière riz** : La non-opérationnalité de la chambre d'agriculture, l'inexistence d'une interprofession de la filière riz, et une insuffisance de structures d'encadrement fonctionnels constituent des contraintes pour une autonomisation et une responsabilisation des riziculteurs.

2.6 Les grands défis

Bien que des progrès aient été enregistrés dans la production et la qualité du riz, certains défis persistent et entravent le développement de la filière. Ils sont en lien avec les facteurs climatiques, la faible mécanisation de la filière, l'accès limité aux intrants de production, la qualité peu satisfaisante du riz transformé, la faible promotion du riz national, et surtout la faible capacité technique et organisationnelle des acteurs directs.

Ces défis dont la relève est indispensable pour un essor véritable de la filière riz sont ci-dessous résumés:

- i. Juste rémunération du travail des riziculteurs ;
- ii. Accès des riziculteurs aux connaissances et aux technologies ;
- iii. Accès aux financements pour les investissements et pour les cycles de production ;
- iv. Implication des riziculteurs dans les processus décisionnels (institutionnel, politique et organisationnel) tant au niveau local, provincial que national ;
- v. La résolution des problèmes fonciers.

III PARTIE III : ÉLÉMENTS DE LA STRATEGIE

3.1 Les fondements

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement, notamment :

3.1.1 Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)

La SNDR Tchad 2032, à travers les résultats attendus, contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable. En effet, la stratégie contribue à : (i) renforcer les acquis obtenus pour les OMD notamment à travers les ODD N°1 (éradication de la pauvreté), et N° 2 (lutte contre la faim), (ii) donner corps aux nouvelles ambitions que sont l'ODD N° 9 (innovation et infrastructures), et (iii) promouvoir un développement faiblement émissif (défis émergents) à travers l'ODD 12 (consommation responsable). Les liens que la stratégie établit avec les différents ODD sont consignés dans le tableau N°3.

3.1.2 Cohérence avec l'Agenda 2063 de l'UA

L'ambition 8 de l'Agenda 2063 stipule : « l'Agriculture africaine doit servir la croissance et le producteur ». En cela, il énonce deux priorités à l'agriculture : la contribution à l'économie et la contribution au bien-être du producteur. La SNDR, notamment au niveau des défis à relever, assigne à la production rizicole les mêmes ambitions socioéconomiques, par exemple en termes de revenus du riziculteur. En cela, elle s'aligne sur les priorités africaines de l'Agenda 2063.

3.1.3 Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

Le PDDAA a pour objectif principal d'aider les pays africains à atteindre une plus grande croissance économique à travers une agriculture durable et soutenue. Il offre une opportunité d'appui politique, technique et financier aux différents Etats, pour une mise en cohérence de leurs plans et stratégies avec les politiques sous régionales, régionales et internationales. A ce titre, il vise à éliminer la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture et met l'accent sur : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable ; et (iii) le renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats. Au regard de cet objectif du PDDAA, la SNDR est en harmonie avec le PDDAA grâce aux liens qu'elle établit.

3.1.4 Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique Centrale

La présente stratégie est en cohérence avec la CEEAC et CEMAC, notamment en ce qui concerne leurs objectifs visant à assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine à travers leurs pactes agricoles le PRIASAN et la PAC. Le lien entre la SNDR et la CEEAC se précise dans les axes stratégiques de cette dernière qui vise à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture.

3.1.5 Cohérence avec la Vision Tchad Connexion 2030

La SNDR à travers ses résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs de la Vision Tchad Connexion 2030 ; dont l'objectif est d'impulser un processus de développement visant l'émergence du pays en 2030. La mise en œuvre en cours du PND 2025-2030 permettra d'accélérer la transformation structurelle dans le domaine du social, de la gouvernance et de l'état de droit, de l'économie et de l'environnement. A ce titre, la SNDR est en harmonie avec la vision 2030.

3.1.6 Cohérence avec le PND du Tchad 2025-2030

Le PND 2025-2030, document cadre des interventions de l'État et de ses partenaires, vise à jeter les bases d'un Tchad émergent dans un climat de stabilité. Les objectifs spécifiques de ce PND tournent autour des domaines suivants : (i) Domaines 3, le développement économique et la diversification industrielle, dont le programme 7 a pour objectif d'accroître la production agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et ouvrir la voie à des exportations à forte valeur ajoutée. La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) s'inscrit pleinement dans cette vision et contribuera à la mise en œuvre des orientations du PND 2025-2030.

3.1.7 Cohérence avec le PNISR

Le Plan National d'Investissement pour le Secteur Rural (PNISR) a pour objectif global de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable. Il est intégré au PND comme l'axe du secteur de développement rural. Au regard de cet objectif, la SNDR est en harmonie avec le PNISR.

3.1.8 Cohérence avec la Stratégie Régionale de la CEEAC

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Tchad s'inscrit en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques définies au niveau régional par la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Les deux cadres stratégiques poursuivent des objectifs convergents, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'augmentation de la production agricole, de renforcement des capacités des acteurs locaux et de valorisation des chaînes de valeur. Dans ce contexte, le riz tchadien présente un potentiel significatif pour contribuer à l'accroissement de la production rizicole dans l'ensemble de la zone CEEAC. Par ailleurs, en s'alignant sur la stratégie régionale, le Tchad pourrait tirer avantage des mécanismes d'appui, des bonnes pratiques partagées, ainsi que des dispositifs de financement et d'intégration régionale promus par la CEEAC, renforçant ainsi l'efficacité et la durabilité de ses propres efforts de développement.

3.2 Vision et objectifs de la SNDR

3.2.1 La Vision

La vision de la présente stratégie est : « La filière riz satisfait la demande nationale et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des acteurs ainsi qu'à l'équilibre de la balance commerciale à l'horizon 2032. »

Pour que cette vision soit une réalité, les objectifs ci-après ont été déclinés pour promouvoir durablement la production d'un riz local compétitif en quantité et en qualité.

3.2.2 L'objectif global

L'objectif global de la SNDR est de « contribuer à sécuriser la production et l'approvisionnement rizicole en qualité et en quantité par une intensification et une modernisation des systèmes de production ».

3.2.3 Les objectifs spécifiques

La réalisation de l'objectif global nécessite la mise en œuvre de quatre objectifs spécifiques :

- i. **OS1** : Accroître la production et la productivité en vue de l'amélioration des revenus des riziculteurs ;
- ii. **OS2** : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local ;
- iii. **OS3** : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- iv. **OS4** : Améliorer l'environnement institutionnel et politique.

3.2.4 Les objectifs quantitatifs

Dans l'optique de décliner la vision des Hautes Autorités Tchadiennes en matière de riz en 2032, les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- (i) Passer d'une production actuelle de 347 187 tonnes de paddy à 1 665 324 tonnes d'ici 2032. Ce qui permet de couvrir la quantité de 1 620 000 tonnes prévues par le PND en 2030. Ce tonnage servira à assurer la demande intérieure qui s'élève à 1 432 000 tonnes, le surplus de 233 324 tonnes sera affecté à l'exportation ;
- (ii) Faire passer le rendement moyen du riz de 4,16 t/ha en 2021 à 6 t/h à terme en 2032 dans toutes les rizicultures irriguées ;
- (iii) Faire passer le rendement moyen du riz de 1,35 T/ha en 2024 à 2,5 t/h en 2032 dans les cultures pluviales moyennant un appui-conseil conséquent ;
- (iv) Passer des superficies cumulées du riz de 190 651 ha à 415 067 ha en 2032 ;

- (v) Emblaver en zone de riziculture pluviale 300 000 ha en y apportant un appui-conseil aux producteurs ainsi que dans les nouvelles zones de production à forte potentialité de riziculture (Plaines du Mandoul, Ngorkosso, ...);
- (vi) Créer 18 retenues d'eau, dont 14 par la construction de micros et petits barrages dans le lit des cours d'eau secondaires de la zone rizicole et dont les débits d'étiage est insuffisant pour irriguer de grandes superficies, et 4 seuils pour relever le niveau d'eau en période d'étiage du fleuve Logone au niveau des prises d'eau des périmètres irrigués en maîtrise partielle de l'eau de Kim, de Boumou et de Sategui-Deressia pour une alimentation durable en eau en période d'étiage du fleuve ;
- (vii) Aménager en maîtrise totale de l'eau 17 122 ha des périmètres rizicoles de grandes et de moyennes tailles sur des nouvelles terres rizicultivables ;
- (viii) Réhabiliter et transformer en maîtrise totale de l'eau les périmètres existants sur 14 155 ha ;
- (ix) Construire, pour chacun des AHA, des infrastructures annexes suivants : une (1) piste rurale carrossable en tout-temps se raccordant à la route principale pour le désenclavement de la zone de production ; un (1) magasin de stockage comportant une (1) salle de réunion, un (1) bureau équipé de mobilier et d'équipement solaire pour éclairage ; un (1) aire de séchage et de battage du riz, un (1) forage à motricité humaine pour une alimentation en eau potable des exploitants de l'AHA et une (1) latrine à 2 cabines pour chaque 50 ha d'AHA ;
- (x) Créer une (1) Unité des Services agricole et du Génie Rural au niveau de la Province pour l'entretien des ouvrages des AHA et la maintenance et les réparations du matériel agricole et des équipements des AHA ;
- (xi) Créer/Restructurer les Coopératives de production et celles de Transformation du riz, respectivement, pour la gestion des AHA et des rizeries et former les membres de l'instance dirigeante ainsi que les Techniciens et les Ouvriers des Coopératives ;
- (xii) Effectuer deux (2) campagnes agricoles par an dans les AHA, en l'occurrence les campagnes de saison des pluies et de contre-saison chaude. Les Coopératives des Exploitants des AHA en décideront suivant leurs capacités d'organisation et leurs volontés d'exploiter, à fond, les opportunités qui s'offrent à eux pour créer, d'avantage, de la richesse, d'autant plus que l'objectif de trois (3) campagnes agricoles par an est réalisable ;
- (xiii) Relever le taux d'utilisation de semences certifiées de 4% à 90% en 2032 ;
- (xiv) Porter le taux de mécanisation, dans les AHA rizicoles, à 90% des opérations culturales et pour au moins 90% des AHA en 2032. L'acquisition du matériel de mécanisation rizicole se fera par les Coopératives auprès des opérateurs économiques et des centres de fabrication du matériel à des prix subventionnés et par des crédits accordés par les Services Financiers Ruraux. Il sera procédé au renforcement de capacités de 100% du personnel de la mécanisation agricole des Administrations, des Centres de fabrication du matériel et des machines agricoles, des écoles et des Institutions universitaires. Par rapport à la réduction des pertes post-récoltes : formation de 100% des riziculteurs sur les bonnes pratiques de récolte et acquisition et utilisation des bâches pour 100% des riziculteurs ;

- (xv) Renforcer les capacités de transformation industrielle du riz afin que 85% du paddy produit soit usiné en installant dans les proximités des zones de production, vingt-un (21) mini usines de capacité 15 t/h de transformation du paddy en riz blanchi dont les productivités des usines seront en adéquation avec celles des AHA en vue de leur fonctionnement sans discontinuer pendant, au moins, 6 mois dans l'année, pour atteindre le seuil de rentabilité de l'unité de transformation industrielle. Réduire le décorticage artisanal au moulin, à moins de 15%. Le nombre d'unités de transformation industrielle du riz passera de 4 (2026) à 25 en 2032 ;
- (xvi) Faire passer le taux d'encadrement de 12% à 90% en 2032. En 2024, au total 386 agents assuraient l'appui conseil aux producteurs. En 2032, le besoin d'encadrement sera de 1038 Conseillers agricoles pour la production du riz en 2032 (Norme FAO : 1 Conseiller/400 producteurs). Réorienter la formation continue des Conseillers Agricoles vers des thèmes relatifs à la gestion des AHAs, des Coopératives et à la transformation industrielle des produits agricoles et redéfinir, conséquemment, le cahier de charge du Conseiller agricole avec une pluralité et diversité des dispositifs existants de conseil qui répondent aux besoins des Exploitants des AHA par rapport aux trois thèmes cités. Enfin, préciser le calendrier des visites du Conseiller agricole dans le périmètre de l'AHA ;
- (xvii) Créer un (1) Centre de recherche au cœur de la zone rizicole avec des acquisitions spécifiques aux thèmes de recherche sur le riz, des moyens de fonctionnement des Chercheurs ainsi que des bâtiments comportant des laboratoires, les ateliers et les bureaux des Chercheurs et aussi des champs d'expérimentation aménagés suivant les besoins de la recherche, dans les proximités immédiates des Chercheurs pour la résolution des problèmes auxquels les producteurs et l'ensemble des acteurs de la filière sont confrontés dans leurs efforts de développement de la riziculture. Assurer le renforcement des capacités des chercheurs de la zone rizicole ;
- (xviii) Créer quatorze (14) centrales d'achat des intrants agricoles réparties dans toute la zone de production rizicole. Les centrales d'achat sont des structures de fédération des approvisionnements en intrants comportant de grands magasins de stockage de 200 tonnes d'intrants agricoles pour la vente et la redistribution aux producteurs ;
- (xix) Construire huit (8) marchés du riz répartis dans la partie la plus productrice de la zone rizicole afin de mieux structurer, au niveau national, le Marché du riz. Le formaliser pour promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière, former les distributeurs sur le marketing, labéliser le riz local, réaliser les sessions de formation sur les normes, élaborer les textes réglementant la normalisation, vulgariser les textes réglementaires de la normalisation, organiser les circuits de distribution et mettre en place des points de vente du riz par l'aménagement des marchés du riz sur 1 Ha aux abords des zones de grandes productions du riz : construction des hangars, assainissement de l'aire du marché et installation des bacs pour incinération des ordures ;
- (xx) Mettre en place, dans la zone rizicole, sept (7) Agences des Services des Finances Agricoles qui porteront, essentiellement, sur l'épargne des riziculteurs et l'octroi aux riziculteurs les crédits de campagne agricole, intrants agricoles, matériel de production agricole, installation du matériel de transformation industrielle des produits agricoles et des équipements connexes, création et équipement des centres de formation agricole, le commerce des produits agricoles et équipements d'irrigation et d'entretien des ouvrages et des équipements de aménagements hydroagricoles ;

- (xxi) L'Etat facilitera, aux riziculteurs, l'accès au crédit agricole à travers des plaidoyers auprès des Etablissements de Crédit, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), etc., pour les actions des différents maillons de la filière et enfin, réviser l'orientation stratégique et les politiques publiques en matière de crédit rural ;

L'Etat déposera dans cette structure d'Epargne et de Crédit Agricoles, dans chacune de ses Agences des Provinces de la zone rizicole, un fonds de garantie à hauteur de 5 278 120 000 FCFA permettant de couvrir la demande des Coopératives (producteurs, transformateurs, transporteurs, commerçants, etc.) en matière de crédit ;

- (xxii) Mettre en place, dans les sept (7) Provinces productrices du riz, la filière riz et, au niveau national, la Coordination de la filière. Concevoir la chaîne de valeur riz de façon à maîtriser le fonctionnement de la filière ;

- (xxiii) Faire une étude fertilité des sols des zones productrices du riz afin de recommander les doses complémentaires des engrais minéraux à appliquer ainsi que les moments des applications selon le niveau de fertilité du sol pour la culture du riz ;

- (xxiv) Faire la cartographie de localisation des zones de production du riz et créer la Base de Données Riz pour le Suivi et l'évaluation des activités de la filière et aussi la cartographie du potentiel des terres rizicultivables des Provinces productrices du riz pour introduction dans ladite Base de Données ;

- (xxv) Adopter l'approche de la Gestion Intégrée de la Riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz : 13 ateliers de formation dans les bassins.

3.3 Principes directeurs

Tenant compte de la vision stratégique, de l'environnement politique, juridique et institutionnel du pays, avec notamment les réformes visant le recentrage du rôle de l'Etat dans ses missions régaliennes, les principes directeurs de la stratégie sont au nombre de cinq (5):

- i. L'implication et la responsabilisation permanentes du secteur privé (producteurs, opérateurs économiques) dans le choix et la mise en œuvre des actions ;
- ii. La bonne gouvernance technique et opérationnelle à travers une gestion axée sur les résultats ;
- iii. La promotion de l'approche par la demande et du faire-faire ;
- iv. La promotion de l'agriculture contractuelle avec la mise en relations des différents acteurs en amont et en aval de la filière riz et respectueuse de l'environnement ;
- v. La promotion des NTIC pour la vulgarisation, l'appui-conseil et le SIM.

3.4 Phases de développement de la stratégie

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en deux (02) phases :

i. Phase I : 2026 – 2029 ;

La première phase, 2026 – 2029, vise à consolider les acquis de la politique de promotion de la filière rizicole tout en amorçant la modernisation et l'intensification progressive de la riziculture, notamment en zones irriguées.

Cette phase prévoit la mise en valeur d'environ 415 067 ha (y compris le pluvial), dont 59 155 ha de nouveaux aménagements et 14 155 ha de périmètres anciens réhabilités, ainsi que la diffusion de semences certifiées adaptées aux conditions des zones pluviales et irriguées. Un accent particulier sera, au préalable, mis sur la structuration des bénéficiaires.

Pour améliorer significativement la productivité, un important apport en intrants est programmé : 112 883 tonnes d'engrais NPK (20-10-10) et UREE (200 kg NPK et 100 kg d'UREE/ha) seront distribuées aux producteurs. De plus, un épandage unique de fumure organique est prévu à hauteur de 107 000 tonnes, avec un taux de couverture de 20 % pour les surfaces pluviales et 50 % pour les superficies irriguées.

En parallèle, des formations seront intensifiées pour diffuser les bonnes pratiques agricoles, telles que le repiquage en ligne, l'optimisation du calendrier cultural, et les méthodes de gestion rationnelle de l'eau. Ces efforts combinés permettront de porter la production annuelle à près de 981 403 tonnes de paddy à la fin de la phase I (2029).

ii. Phase II : 2030 – 2032.

La seconde phase, 2030-2032, viendra renforcer cette dynamique en poursuivant les aménagements des zones rizicoles restantes. Cette phase sera également consacrée à la consolidation des acquis techniques, économiques et organisationnels.

Une attention accrue sera portée à la professionnalisation des producteurs, à travers des cadres de concertation, des coopératives renforcées, et des mécanismes de gouvernance locale adaptés à la gestion des ouvrages.

En parallèle, une stratégie de sortie sera élaborée afin de clarifier les engagements réciproques entre les projets/programmes et les bénéficiaires.

Sur le plan technique, les rendements poursuivront leur progression grâce à l'intensification de la mécanisation, la vulgarisation des techniques innovantes et l'amélioration continue de l'accès aux intrants. Cette phase permettra ainsi d'atteindre une production de 1 665 324 tonnes de paddy à l'horizon 2032, assurant l'autosuffisance nationale et la création d'un excédent à vocation commerciale.

TABLEAU 3 : PROJECTION ANNUELLE RIZICULTURE (2026–2032)

Année	Superficie cumulée (ha)	Rendement ajusté (T/ha)	Production estimée (T)	
2026	204 318	2,35	480 159	Phase I
2027	214 318	2,7	578 659	
2028	224 318	3,05	684 184	
2029	301818	3,25	981403	
2030	311818	3,6	1122545	Phase II
2031	321818	3,95	1271181	
2032	331818	4,3	1426817	

Source. Estimation de la Task Force à partir des données DSA 2024

3.5 Axes stratégiques (AS) de la SNDR

3.5.1 Rappel des objectifs stratégiques

- (i) **OS1** : Accroître la production et la productivité en vue de l'amélioration des revenus des riziculteurs ;
- (ii) **OS2** : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local ;
- (iii) **OS3** : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- (iv) **OS4** : Améliorer l'environnement institutionnel et politique.

3.5.2 Présentation des axes stratégiques

3.5.2.1 ASI : Accroître la production et la productivité en vue de l'amélioration des revenus des riziculteurs

Il s'agira de produire du riz de qualité en tout temps dans la zone rizicole, tout en prenant en compte les facteurs externes, notamment le changement climatique, la croissance démographique et l'évolution de la demande intérieure et le marché sous-régional. De plus, cet axe stratégique travaillera à moderniser et intensifier le système de production en zone de maîtrise totale et partielle de l'eau. Ainsi, il sera promu l'installation des Coopératives d'Utilisation des Matériels Agricoles (CUMA) en zones irriguées avec des équipements motorisés et la culture attelée dans les zones pluviales.

L'intensification du système de production respectant les normes agronomiques accompagnée d'un encadrement rapproché sera promue dans les zones de production orientées vers le marché en maîtrisant et en minimisant les coûts de production avec l'objectif de revenus suffisamment rémunérateurs pour les riziculteurs. Cependant, pour plus d'équité, le même effort de modernisation sera accordé aux zones orientées vers la sécurité alimentaire.

Les actions viseront une meilleure implication du privé national comme international dans les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette implication pourrait se faire en libéralisant le marché et en appliquant des exonérations fiscales et douanières sur les matériels agricoles et en facilitant l'accès au crédit agricole pour le privé. S'agissant du privé international, l'accès à la terre et un climat d'affaires propice doivent être assurés par le Gouvernement dans le respect des dispositions légales.

Concrètement, l'opérationnalisation de l'axe stratégique 1 (AS1) se fera à travers trois domaines prioritaires : (i) l'intensification et la maîtrise des facteurs de production, (ii) l'appui à la modernisation de la production rizicole, (iii) la réduction des pertes post-récoltes.

3.5.2.1a *Domaine prioritaire 1 de l'AS1 : Intensification et maîtrise des facteurs de production*

i. **Première ligne d'actions du domaine prioritaire 1 de l'AS1 : Maîtrise de l'eau**

Au Tchad on rencontre des types d'aménagement hydroagricoles variés. D'une manière générale, les types d'aménagement les plus courants sont les suivants :

- a) **Les aménagements à maîtrise totale de l'eau pour la riziculture** : En général ce type d'aménagements est constitué par (i) des stations de pompage, (ii) des réseaux de distribution en terre ou revêtu de géo membrane ou en béton et (iii) des ouvrages de prises et de contrôle. Le réseau est le même que ce soit pour les petits périmètres irrigués ou les grands périmètres irrigués.
- b) **Les aménagements à maîtrise partielle de l'eau pour la riziculture** : Ce type d'aménagement est très répandue au Tchad, la principale contrainte est d'ordre hydrologique, le régime est soit pluvial ou fluvial.
- c) **Les aménagements de périmètres villageois maraîchers** : Sous cette appellation on y trouve tant les périmètres modernes que traditionnels. Les périmètres modernes sont des périmètres utilisant des motopompes sur des superficies de moins de 10 ha pour les cultures maraîchères. Les périmètres traditionnels sont ceux fonctionnant au chadouf ou avec un moyen d'exhaure amélioré installé sur un puits (traditionnel, amélioré ou cuvelé) ou un forage. Ils sont localisés dans le Kanem, Lac, Ouaddaï, Batha, Biltine.
- d) **Les aménagements de périmètres des ouadis et oasis** : Ce sont des périmètres de production maraîchère/céréalière et surtout de palmiers dattiers à petite échelle car le moyen d'exhaure est le chadouf, la pompe manuelle ou la petite motopompe sauf dans le Borkou où on utilise les forages artésiens. Le réseau gravitaire est quelquefois maçonné au niveau du canal principal et du bassin de réception.
- e) **Les aménagements des périmètres industriels** : C'est un système d'irrigation par aspersion à l'aide de pivots automatiques qui est utilisé à Banda/Sarh par la Compagnie sucrière du Tchad (CST) pour la production des cannes à sucre.
- f) **Les aménagements des polders modernes** : Ce sont des périmètres où l'alimentation des canaux principaux est mixte : de type gravitaire quand le niveau du lac est haut, et par pompage lorsque le lac est bas. On y cultive le maïs de mars à juin puis de juillet à octobre et de novembre à février du blé ou de la pomme de terre. L'aménagement consiste en un endiguement complété par un réseau d'irrigation.

- g) Les aménagements de cultures de décrue par des micro - barrages et par des diguettes en terre :** Ils concernent surtout le berbéré et la tomate, et se pratiquent sur toutes les zones inondables. L'humidité dans le sol est suffisante pour alimenter la plante jusqu'à la récolte. L'aménagement consiste à réaliser une digue de retenue (seuil/micro barrage) ou des diguettes en terre. Les seuils sont exécutés par une entreprise et les diguettes sont réalisées à la main par les bénéficiaires.

S'agissant des dysfonctionnements généraux qui caractérisent la gestion actuelle des périmètres, les conséquences peuvent être résumées comme suit :

- h) Les canaux d'irrigation et de drainage, les digues et les pistes ne sont pas régulièrement entretenus ;
- i) Les pompes ne sont pas renouvelées (casier B de Bongor) alors même que les dotations y relatives sont régulièrement prélevées et sans limite temporelle sur les redevances ;
- j) Les fonctions de commercialisation sont mal gérées ;
- k) Le service de l'eau est mal assuré par les comités de gestion ;
- l) Il n'y a ni Directeurs de périmètres pour les grands aménagements hydro-agricoles (AHA), ni aiguadiers et les capacités des cadres des Antennes de l'Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER) (agents techniques et conseillers agricoles) et du Génie Rural sont faibles ;
- m) Les capacités des Groupements et des Comités de gestion des AHA sont très faibles et il n'y a pas d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) ;
- n) Aucun AHA ne dispose d'un tour d'eau et les pompes sont à bout de leur potentiel (plus de 30 000 heures de fonctionnement) ;
- o) D'importantes superficies sont souvent abandonnées à l'aval du fait (cumulatif / effet domino) du vieillissement des pompes, de la mauvaise gestion de l'eau et de l'insuffisance des études d'avant-projet définitif (APD) pour certains AHA (Boumou, Béré, Delbian, Tamyo pour ne citer que ceux - là) ;
- p) Les chenaux d'amenée sont ensablés et entraînant parfois l'usure accélérée des pompes ;
- q) Les rendements sont faibles ;
- r) Multiplicité de variétés de riz sur les AHA qui affecte la qualité du riz et sa compétitivité ;
- s) La faiblesse ou l'absence de filières structurées d'approvisionnement en intrants ;
- t) La plupart des AHA (environ 4/5, soit 78%) est classée en catégories D et C (très dégradés ou presque à l'arrêt) tandis qu'un cinquième environ (20%) se trouve en catégorie B (performant) même si aucun AHA n'a été classé en catégorie A (très performant). Quelques AHA (environ 23%) sont à l'arrêt ou presque (catégorie E).

Sur la base de ce qui précède, la mise en œuvre de la ligne d'action pour une maîtrise totale de l'eau, face à la variabilité climatique, reposera sur une valorisation des acquis en matière d'aménagement hydro agricole visant une maîtrise de l'eau. Pour se faire, les grands aménagements (à partir de 100 ha) seront financés par l'État et les petits aménagements (en dessous de 100 ha) ainsi que les micros-aménagements (inférieur à 10 ha) seront réalisés par des groupements des producteurs qui disposeront de lignes de crédits agricoles (public, privé, associatif, etc.) ou des appuis de certains ONG et organismes de développement. Les investisseurs privés peuvent intervenir à tous les niveaux.

ii. Principales zones de développement des infrastructures rizicoles

▪ Provinces de la zone soudanienne :

- Tandjilé (les plaines des zones de débordement du cours d'eau Tandjilé situées le long de son parcours et les plaines des zones de débordement du Logone situées entre Laï et Kim) ;
- Mayo-Kebbi Est (les plaines du Yaéré situées entre Kim-Eré-Ham et de Bongor à Katoa et les plaines de la Kabia, Gamé);
- Logone Orientale (les plaines de la Nyan-Pendé et du Kereu);
- Logone Occidentale (les plaines de Ngor-Kosso situées en bordure du Logone entre Sawa et Bébaïem) ;
- Mandoul (les plaines situées en bordure des cours d'eau Barh Sara, Mandoul et de leurs affluents).

▪ Provinces de la zone sahélienne :

- Chari-Baguirmi (les plaines situées en bordure du Chari et du Logone au Sud de N'Djamena) ;
- Hadjer Lamis (les plaines en bordure du Chari situées entre Mara et le Sud du Lac Tchad).

iii. Aménagements rizicoles de grande et de moyenne taille

Les infrastructures de mobilisation des ressources en eau (barrage, retenue d'eau, station de pompage au fil de l'eau, etc.) et d'irrigation des périmètres rizicoles de grande et de moyenne taille de superficie comprise entre 100 et 3000 ha :

- Aménagements rizicoles en maîtrise totale de l'eau de **17 122** ha de nouvelles terres rizicultivables ;
- Réhabilitation des ouvrages et des équipements détériorés et transformation en maîtrise totale de l'eau des périmètres rizicoles existants sur **14 155** ha et extension des périmètres réhabilités sur **38 790** ha (mise en œuvre après 2032).

iv. Petite irrigation des exploitations villageois et des privés

La petite irrigation des exploitations villageois de taille ± 25 ha dans les plaines en bordure des cours d'eau et les bas-fonds des zones rizicoles et des exploitations de taille ± 10 ha des privés situées le long des cours d'eau des zones proches des grandes agglomérations des zones rizicoles. La superficie totale des aménagements des petites exploitation est de **115 067** ha repartis sur toute la zone rizicole.

Riziculture pluviale

Un appui-conseil conséquent sera apporté aux producteurs en zone de riziculture pluviale sur **300 000** ha.

v. Infrastructures annexes

Quant aux infrastructures annexes (pistes d'accès, magasins, aires de séchage et de battage, forage PMH...), ils seront réalisés à travers le PPP¹ ou l'approche HIMO².

3.5.2.2 *Axe Stratégique (AS) 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local*

La politique visant l'accroissement de la production de paddy afin de satisfaire la demande locale tant en quantité qu'en qualité nécessite la mise en place d'un processus de transformation et d'un mécanisme de commercialisation adéquat. A cet effet, les activités prévues sont :

- (i) remettre aux normes les unités de transformation existantes, ainsi que l'installation de nouvelles unités,
- (ii) développer des mécanismes de régulation du marché,
- (iii) appuyer et inciter la consommation,
- (iv) faciliter l'accès au financement,
- (v) réduire les coûts de production,
- (vi) contractualiser la production avec les investisseurs privés dans le respect de la loi,
- (vii) promouvoir un label du riz tchadien et appuyer la multiplication de nouveaux marchés et de point de vente du riz,
- (viii) appuyer la mise en place d'infrastructures de stockage, et
- (ix) faciliter la connexion entre les zones de production et les zones de commercialisation en désenclavant les zones de production comme les zones de production.

Pour donner corps à cette vision stratégique en aval de la production, trois domaines prioritaires sont retenus : (i) promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité et en quantité, (ii) appui à la commercialisation du paddy et (iii) appui à la compétitivité du riz local.

¹PPP : Partenariat Public Privé

²HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre

3.5.2.2a Domaine prioritaire 1 de l'AS2 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité

La situation actuelle de la transformation est marquée par une prédominance de la transformation artisanale (90% de la production de paddy) ; ce qui a alors pour effet la mise sur le marché d'un riz décortiqué de très faible qualité ne répondant pas aux exigences des consommateurs urbains. C'est pourquoi, l'accent est mis sur l'introduction de (i) 226 unités de 2T/h et (ii) 5 unités de 5T/h.

L'objectif est d'inverser la tendance actuelle pour faire en sorte qu'il soit mis sur le marché un riz local de très haute qualité respectant les exigences organoleptiques des consommateurs (voir tableau 13).

Les financements de l'acquisition de ces unités de transformation se feront conformément aux dispositions de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique qui préconise que l'Etat, dans son rôle régalien, subventionne et/ou aide à la mise en place des services financiers adaptés au milieu rural.

Comme dans la partie production, le privé sera fortement impliqué dans les opérations de transformation du riz A cet effet, l'Etat devra définir les normes de qualité répondant aux exigences du marché ainsi qu'il facilitera au bénéfice du privé l'accès aux crédits pour l'acquisition des équipements de transformation exonéré de toutes taxes.

TABLEAU 4: NOMBRE D'UNITES DE TRANSFORMATION ET QUANTITES DE PADDY USINEES

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total unités
Quantités totales de paddy t à transformer (Tonnes)	506 394	587 417	681 403	790 428	916 896	1 063 600	1 233 776	1 431 180	
Quantités de paddy transformées par les unités moderne (Tonnes)	202 558	264 338	340 702	474 257	595 982	797 700	1 048 710	1 288 062	
Nombre d'unités 2T/h	10	10	13	28	23	42	50	50	236
Nombre d'unités 5T/h		1	1		1		1		5
Pourcentage paddy unité artisanale (%)	85	75	65	60	50	45	40	35	35

Source : SNDR

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats attendus et les activités du domaine prioritaire 1 de l'AS2.

TABLEAU 5: DOMAINE PRIORITAIRE 1 DE L'AS 2 " PROMOTION D'UN SYSTEME PERFORMANT DE TRANSFORMATION DE PADDY APTE A FOURNIR DU RIZ DE QUALITE "

Résultats	Activités
R.2.1.1. Les unités de transformations existantes sont aux normes	A.2.1.1.1. Installer, dans les zones de grande production du riz, de mini rizeries de 15 t/h équipés de 3 gros-porteurs, 1 bâtiments de l'usine, 2 magasins de stockage du riz, d'une centrale hybride-solaire
	A.2.1.1.2. Faire le diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation
	A.2.1.1.3 Répertorier les unités de moissonnage, de battage, de décorticage et d'étuvage de riz existantes
	A.2.1.1.4 Faciliter l'accès aux équipements à travers le crédit et le leasing
	A.2.1.1.5 Créer un réseau de maintenanciers
	A.2.1.1.6 Former les acteurs et les opérateurs à l'utilisation optimale des équipements
R.2.1.2. De nouvelles unités de transformation sont implantées	A.2.1.2.1. Organiser les rencontres B to B et forum avec des investisseurs pour de nouvelles unités de transformation
	A.2.1.2.2. Faciliter l'accès aux équipements (disponibilité et coût réduit) à travers le crédit ou le leasing
	A.2.1.2.3. Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements
R.2.1.3 Le rendement des unités de transformation est amélioré	A.2.1.3.1. Accroître la disponibilité du paddy à travers la promotion de l'agriculture contractuelle
	A.2.1.3.2 Faire le plaidoyer pour le désenclavement des grands bassins de production
	A.2.1.3.3. Construire des magasins de stockage du paddy dans les zones de production

3.5.2.2b Domaine prioritaire 2 de l'AS2 : Appui à la commercialisation du riz local

La production du riz local ne couvre pas la demande des consommateurs du fait que 50% de la production est autoconsommée et le reste est vendu de façon informelle et ne répond pas aux exigences de qualité des consommateurs (trop de brisures et d'impuretés, manque d'homogénéité et mauvais conditionnement du produit). Il est alors nécessaire de structurer le marché en développant des structures de distribution tout en mettant l'accent sur la qualité et le bon conditionnement.

TABLEAU 6: DOMAINE PRIORITAIRE 2 DE L'AS 2 : " APPUI A LA COMMERCIALISATION DU RIZ LOCAL "

Résultats attendus	Activités
R2.2.1 Un circuit de distribution de proximité est mis en place	A.2.2.1.1. Structurer le marché en le formalisant
	A.2.2.1.2. Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière.
	A.2.2.1.3. Former les distributeurs sur le marketing
R2.2.2 Un label de riz du Tchad (standard) est mis en place	A.2.2.2.1. Rendre fonctionnelle l'ATNOR
	A.2.2.2.2. Labéliser le riz local
	A.2.2.2.3. Réaliser des sessions de formation sur les normes
R2.2.3 Les normes de conditionnement existantes sont appliquées	A.2.2.3.1. Élaborer des textes réglementant la normalisation
	A.2.2.3.2. Vulgariser les textes réglementaires de la normalisation
R2.2.4. La disponibilité du riz local est assurée dans tous les points de vente	A.2.2.4.1. Organiser les circuits de distribution
	A.2.2.4.2. Mettre en place des points de vente
R2.2.5 Le riz local est promu	A.2.2.5.1 : Organiser des campagnes multimédia
	A.2.2.5.2 : Améliorer la visibilité du riz à travers les journées promotionnelles et foires
	A.2.2.5.3 : Réaliser et diffuser des spots publicitaires
	A.2.2.5.4 : Réaliser des débats télévisés / radiophoniques

Résultats attendus	Activités
	A.2.2.5.5 : Réaliser et diffuser des films documentaires sur le riz du Tchad
R2.2.6 Les nouveaux débouchés du riz local sont promus	A.2.2.6.1: Elaborer des textes exigeant la consommation du riz tchadien dans toutes les institutions de l'Etat (cantines scolaires, garnisons, hôpitaux, prisons, ONASA, etc.) et les institutions internationales de la place (PAM).
	A.2.2.6.2 : Faire un plaidoyer auprès de la CEAAC pour la mise en place d'une bourse régionale des produits agricoles

3.5.2.2c *Domaine prioritaire 3 de l'AS2 : Appui à la compétitivité du riz local*

La compétitivité du riz local va s'articuler sur deux axes : La réduction du cout de la production et de la transformation et l'amélioration de la qualité du produit.

A cet effet, il s'agira de l'exonération de toutes taxes des équipements, de la réduction du coût de l'énergie, de la suppression progressive de la subvention à l'importation et de la suppression de taxes abusives.

TABLEAU 7: DOMAINE PRIORITAIRE 3 DE L'AS 2 : « APPUI A LA COMPETITIVITE DU RIZ LOCAL »

Résultats attendus	Activités
R2.3.1 Les coûts de production et transformation sont réduits	A.2.3.1.1. Réduire le coût de l'énergie
	A.2.3.1.2. Promouvoir l'utilisation du solaire
	A.2.3.1.3. Désenclaver les zones de production par rapports aux marchés
	A.2.3.1.4. Former des acteurs sur les bonnes pratiques pour réduire les pertes
	A.2.3.1.5 Introduire des types des équipements modernes performant et adaptés au contexte du pays
	A.2.3.1.6. Supprimer progressivement la subvention à l'importation du riz
R2.3.2 La qualité du riz local est améliorée	A2.3.2.1. Former les acteurs sur les différents maillons de la chaine pour assurer la qualité du riz
	A2.3.2.2. Élaborer un référentiel technico-économique sur la transformation
	A2.3.2.3. Proposer sur les marchés les variétés des riz ayant de hautes qualités nutritionnelles et culinaires

3.5.2.3 *Axe Stratégique (AS) 3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs*

La mise en œuvre du domaine prioritaire de l'axe 3 consistera à former et dynamiser les coopératives sur la chaine de valeurs riz, mettre en place l'interprofession et une plateforme regroupant tous les acteurs de la filière riz. Il s'agira d'inciter les organisations paysannes à mettre en place de nouvelles coopératives en élaborant les textes, redynamiser et évaluer les forces et faiblesses des anciennes en vue de proposer des solutions appropriées.

Des rencontres seront organisées avec les différentes faitières pour former les leaders dans le cadre des plaidoyers et la défense des intérêts.

Une plateforme regroupant tous les acteurs de la filière (Recherche, Vulgarisation, Faitières des OP, PME, les Transformateurs de paddy et les Commerçants.) sera également créée.

L'amélioration de la qualité des ressources humaines dédiées à la filière riz nécessite à la fois un renforcement des capacités techniques, opérationnelles et organisationnelles des acteurs le

long de la chaîne de valeur du riz. Ce faisant, dans le cadre de l'AS3, deux (2) domaines prioritaires ont été identifiés : (i) renforcement des capacités techniques des acteurs de la chaîne de valeur riz (CVR), et, (ii) renforcement des capacités organisationnelles des acteurs de la chaîne de valeur riz (CVR),

Les résultats attendus ainsi que les activités à mettre en œuvre sont résumés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 8 : DOMAINE PRIORITAIRE 1 DE L'AS3 : "RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES DES ACTEURS DE LA CHAINE DE VALEUR RIZ

R.3.1.2. : Les capacités techniques des acteurs sont renforcées	A.3.1.2.1 Former les acteurs et les opérateurs à l'utilisation optimale des équipements
	A.3.1.2.2 Créer un réseau de main tenanciers
	A.3.1.2.3 Inciter les privés à assurer les services après-vente
R.3.1.3. : Les capacités organisationnelles des acteurs sont renforcées	A.3.1.3.1 Former les acteurs à mettre en place des Coopératives et Unions des Coopératives dynamiques dans les bassins de production.
	A.3.1.3.2. Former les acteurs à mettre en place des Faïtières au niveau provincial et national
	A.3.1.3.3. Former les acteurs à mettre en place des interprofessions au niveau national.

3.5.2.4 Axe Stratégique (AS) 4 : Améliorer l'environnement institutionnel et politique

L'amélioration de l'environnement institutionnel et politique impose une série de textes réglementaires qui vont régir l'organisation, le fonctionnement et l'exécution des activités de de la filière riz.

A cet effet un organe de pilotage sera mis en place sous la présidence du Ministre en charge de l'Agriculture et composé des représentants des Ministères impliqués dans la filière riz, et des partenaires techniques et financiers. Une Coordination technique sera chargée de la mise œuvre opérationnelles et du suivi des activités de la filière sous la tutelle du Ministre en charge de l'Agriculture. La coordination technique aura dans chaque zone de production un point focal désigné par le Ministre en charge de l'Agriculture. Il sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la SNDR au niveau provincial, de la collecte des informations y afférentes et à les remonter au niveau de la Coordination technique.

La Coordination technique et les points focaux devront bénéficier d'un renforcement des capacités sur le plan technique, matériel et financier.

3.5.2.4a *Domaine prioritaire 1 de l'AS4 : Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels*

Il s'agit de mettre en place des organes de gouvernance de la filière riz. Le dispositif sera composé d'une Coordination technique de la filière riz, d'un Comité de pilotage et la nomination des Points focaux de la SNDR. La Coordination Technique et le Comité de Pilotage feront l'objet d'Arrêtés ministériels.

Le Ministre en charge de l'agriculture prendra des Arrêtés pour mettre en place ces organes. Comme la Coordination technique et le Comité de Pilotage, les Points Focaux seront désignés par un Arrêté ministériel. Chaque zone de production aura son point focal.

3.5.2.4b *Domaine prioritaire 2 de l'AS4 : Renforcement des capacités des organes de gouvernance de la filière riz*

Après leur mise en place, la Coordination technique, le Comité de Pilotage et les Points Focaux bénéficieront des renforcements des capacités en matière technique, en matériels et en moyens financiers pour remplir leurs taches respectives pour la réussite de la Stratégie.

TABLEAU 9: DOMAINE PRIORITAIRE 2 DE L'AS4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANES DE GOUVERNANCE DE LA FILIERE RIZ

Résultats attendus	Activités
R4.1 Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels	A.4.1 Créer une Coordination technique de la filière riz
	A.4.2. Mettre en place un comité de pilotage de la filière riz
	A.4.3 Nommer des points focaux de la SNDR
R4.2 les organes de gouvernance sont renforcés tant techniques, matériels et financiers	A4.3.1 Les différents organes sont renforcés au niveau technique par des formations
	A4.3.2 Les différents organes sont renforcés au niveau financier et matériels

IV. PARTIE III - LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Cette partie aborde le dispositif de mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation et les modalités de financement.

4.1 Le dispositif de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre concerne les instruments et les acteurs.

4.1.1 *Instruments de mise en œuvre*

4.1.1.1 *Plan d'actions triennal*

Le plan d'action sera élaboré après validation de la SNDR. Il comprendra l'approche, les mécanismes et les instruments de mise en œuvre de la SNDR.

4.1.1.2 *Projets et programmes*

La SNDR donnera lieu à l'élaboration, l'exécution des projets et programmes relatifs au développement rizicole par différents acteurs, en particulier les producteurs par leurs faitières.

4.1.1.3 *Plan de communication*

La mise en œuvre de la SNDR, nécessitera un travail de promotion du riz local en tant que partie intégrante de la culture culinaire du pays. La SNDR, une fois adoptée devra déclencher un plan de communication en direction du public tant national que sous régional. Le but est de positionner durablement le riz comme contributeur à la sécurité alimentaire et à la croissance économique.

4.1.2 *Les acteurs de mise en œuvre*

Plusieurs acteurs interviendront dans la mise en œuvre de la SNDR. Il s'agit de l'Etat, des collectivités autonomes, des acteurs privés (organisations professionnelles / interprofessionnelles), et des partenaires techniques et financiers. Leur rôle est le suivant :

- i. **Le Ministère en charge de l'agriculture** : Il est le maître d'œuvre de la stratégie et est ainsi responsable de l'orientation, de la conception et de la mise en œuvre de la SNDR.
- ii. **Les autres Ministères liés au secteur rural (Elevage, Environnement, Eau, Commerce, etc.)** : Etant donné que le secteur rural implique une diversité de thématiques du développement rural, les Ministères en charge de ce secteur sont impliqués sur l'ensemble du processus et sont co-responsables de la SNDR avec le Ministère en charge de l'agriculture. A ce titre, ils participent aux mécanismes de mise en œuvre de la SNDR.
- iii. **Les collectivités Autonomes (CA)** : Dans le cadre du processus de décentralisation, l'Etat a transféré des compétences de développement aux CA. Elles peuvent donc définir des

stratégies locales, ce qui fait que les CA du milieu rural deviennent des acteurs de fait pour le riz et la mise en œuvre de la stratégie. La loi stipule que les CA sont d'office membres des mécanismes de mise œuvre des stratégies touchant à leur domaine de compétence.

- iv. **Les acteurs privés (Commercial et associatif)** : Il s'agit des investisseurs privés intéressés par les opportunités offertes. Ils sont en général membres de la Chambre de Commerce et d'Agriculture et disposent donc d'un levier décisionnel pour contribuer aux objectifs de la SNDR.
- v. **Les Producteurs** : Ce sont les producteurs de grains ou de semences de riz regroupés dans des organisations professionnelles et interprofessionnelles. La loi prévoit leur inclusion dans toutes les initiatives relevant de leur domaine de compétence. Celles en charge du riz sont structurées selon leur expertise : les organisations des producteurs d'une part et les organisations des semenciers d'autre part. Ce sont des acteurs de premier plan de la SNDR.
- vi. **Les Partenaires Techniques et Financiers** : Il s'agit des représentations diplomatiques et des organismes bilatéraux et multilatéraux en coopération avec le Tchad sur le secteur rural ainsi que le développement du secteur privé et associatif, etc.

4.2 Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Un mécanisme de suivi-évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Il comporte les outils de suivi-évaluation, les rapports bilans et les rapports d'évaluation.

En raison de la faiblesse des statistiques agricoles disponibles au niveau national, il n'existe pas encore de dispositif unique de suivi-évaluation spécifique à la filière riz au Tchad. Ainsi, les mécanismes de suivi-évaluation devront être mis en place progressivement, avec une périodicité à définir par les autorités compétentes du Ministère en charge de l'Agriculture.

Concernant le dispositif proposé par la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), sa mise en œuvre serait plus pertinente après la réalisation d'une étude de référence. Cette étude devra identifier, en tenant compte du contexte tchadien, un ensemble d'indicateurs permettant de suivre de manière précise aussi bien les indicateurs globaux (tels que la production, les superficies cultivées, les rendements et le taux d'autosuffisance) que les indicateurs spécifiques à la Résilience, Industrialisation, Compétitivité, Équité (RICE).

À l'issue de cette étude de référence, une concertation entre le Secrétariat de la CARD, la Task Force Riz Tchad et le Ministère en charge de l'Agriculture permettra de convenir de l'organisation d'une revue périodique du secteur rizicole tchadien, dans une optique d'amélioration continue et de pilotage stratégique de la filière.

4.2.1 Les outils de suivi et d'évaluation

Les outils de suivi et d'évaluation sont : le cadre logique, le cadre de performance, les rapports trimestriels, le bilan annuel, les rapports d'évaluation et de capitalisation.

4.2.2 Bilan annuel

Un bilan annuel de mise en œuvre du Plan d'action triennal sera préparé et présenté par la Task Force Riz à l'ensemble des parties prenantes de la SNDR. Les différents rapports bilans seront capitalisés et serviront d'éléments de bases pour les évaluations à mi-parcours et finales.

4.2.3 Evaluations

Il sera conduit deux évaluations de la SNDR : une à mi-parcours et une finale par phase. L'évaluation à mi-parcours interviendra après deux ans de mise en œuvre de la première phase de la stratégie. Elle permettra de réajuster au besoin les objectifs et les cibles.

L'évaluation finale, quant à elle, sera réalisée à l'échéance de chaque phase de la stratégie. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration d'autres documents de référence.

4.3 Le cadre organisationnel et institutionnel

Le cadre organisationnel et institutionnel qui supportera la mise en œuvre de la SNDR est formé par un dispositif institutionnel de quatre (4) niveaux, avec un rôle spécifique des responsabilités précises pour chacun.

4.3.1 Le dispositif institutionnel

4.3.1.1 Cadre de Concertation de la SNDR (CC-SNDR)

La réussite de la mise en œuvre nécessite une bonne coordination et une harmonisation parfaite des différents maillons de la chaîne de valeur, qui implique l'intervention de plusieurs acteurs et secteurs de développement. Le cadre de concertation a pour missions de donner les grandes orientations d'intervention ainsi que la mobilisation des financements. Les membres du Cadre de Concertation sont désignés par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture dont il assure la présidence.

4.3.1.2 Comité National de Pilotage (CNP-SNDR)

La SNDR est mise en œuvre par le Ministère en charge de l'Agriculture à travers la TFR. Le comité national de pilotage assure la coordination des activités de la mise en œuvre de la SNDR. Il sera créé un secrétariat permanent qui élaborera les rapports d'exécution de la programmation annuelle et de suivi-évaluation. Toutes les programmations financières doivent être inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD-PAP) du Ministère en charge de l'agriculture.

Le CNP-SNDR est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture. Les autres membres du CNP-SNDR sont désignés par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture.

Le CNP-SNDR se réunit une fois par semestre afin de faire le point de la mise en œuvre de la programmation antérieure et apporter des ajustements éventuels.

4.3.1.3 *Les Collectivités Autonomes*

Les Collectivités Autonomes sont composées des Conseils provinciaux communaux.

- a) **Le Conseil Provincial (CP) :** Le Conseil Provincial à travers les compétences transférées, a pour tâche la centralisation, l'arbitrage (la répartition des fonds), la programmation et l'évaluation de la mise en œuvre des investissements liés au développement de la riziculture (en particulier les chaînes de valeur riz).
- b) **Conseil Communal chargé du Développement Rural (CC-DR) :** Le CC-DR a pour tâches d'accompagner les requêtes des exploitants et d'en assurer le développement harmonieux dans l'espace communal, y inclus, le suivi des investissements dans le domaine de la Chaîne de Valeur Riz (CVR). Il assure à terme l'arbitrage séquentiel de la programmation des activités de CVR dans le Plan de développement des compétences et l'inscription dans le Budget annuel communal. Le CC-DR aura la charge de maintenir à jour les informations aux activités réalisées dans la CVR. Cette commission fera aussi la promotion de la CVR dans les villages.

Le Conseil communal sera appuyé par les Services Techniques Départementaux. Elle est présidée par le Maire de la Commune et le Secrétariat est assuré par les Chefs de Services Communaux du Génie Rural et de l'Agriculture. Au niveau du village, les producteurs sont appuyés par les sociétés d'acquisition à vocation spécifique ou les Agents du Ministère en charge de l'agriculture pour le montage des demandes d'appuis et d'investissements.

4.3.2 *Mécanisme de planification et de programmation*

Les ressources financières affectées au développement de la riziculture proviendront de l'État, des PTF, du secteur Privé, des Collectivités Autonomes et des organisations professionnelles productrices du riz, ainsi que des acteurs individuels de la filière. Dans ce contexte, la planification et la programmation des interventions est pilotée par le Comité de Pilotage et les Collectivités Autonomes.

Il s'agit des actions par lesquelles la Stratégie Nationale du Développement de la Riziculture (SNDR) atteindra ses objectifs à savoir le respect du rythme des aménagements, et celui-ci dès le début de son exécution : identifier et cartographier les nouveaux sites à aménager, et réhabiliter les anciens sites.

Sous la supervision du CNP et les CA, la conduite des opérations sera assurée par la Direction Générale du Génie Rural pour les AHA et les équipements, d'une part, et l'ANADER, l'ITRAD, la DSP, la DPVC, les ONG, les associations, les bureaux-conseils pour l'encadrement et l'appui-conseils des producteurs, d'autre part. Le but est de créer un environnement favorable au développement des chaînes de valeurs riz.

Il faut aussi noter que l'apport des PTF pour le développement des chaînes de valeur riz est indispensable.

Cependant, les structures d'encadrement et appui-conseils doivent nécessairement intégrer dans leurs dispositifs les éléments des chaînes des valeurs riz pour une meilleure efficacité et une

rentabilité de toutes les activités retenues. Le renforcement du dispositif concerne particulièrement le contrôle de qualité des intrants, l'identification des besoins des producteurs et de leurs organisations.

Les acteurs doivent être soutenus pour prendre en charge efficacement les différents maillons des chaînes de valeurs riz (approvisionnement, production, transformation, stockage, commercialisation) pour une productivité et une rentabilité élevée de tous les maillons.

4.3.3 Le mécanisme de financement

Le coût de la stratégie est estimé à 967 322 399 950 FCFA. Aussi, la mobilisation des moyens financiers et matériels est-elle fondamentale et conditionne la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Les investissements requis sur six ans étant très importants, la stratégie de financement s'articulera autour de la mobilisation des ressources internes et externes. Pour la mise en œuvre de ces financements, le Gouvernement privilégiera l'appui budgétaire global et/ou sectoriel. Toutefois, les autres formes de financement, tels que le Partenariat Public Privé (PPP), les fonds communs, les conventions et accords de financement des projets/programmes, et les contributions des bénéficiaires pourront être utilisées pour mobiliser les ressources adéquates nécessaires.

Les modalités de mobilisation et de gestion des financements spécifiques régies par les textes de lois devront être respectées. Le suivi de ces financements se fera à travers le budget-programme.

Le financement de la stratégie sera assuré par les acteurs suivants :

- (i) **L'Etat** : Il intervient dans le financement de la stratégie à travers les allocations budgétaires. La contribution de l'État se fera sous forme de financement direct des investissements structurants et de la mise en valeur, de la prise en charge des contreparties nationales prévues dans les projets/programmes et des dépenses régulières du secteur. L'Etat peut aussi garantir les prêts bancaires engagés par les Collectivités Autonomes.
- (ii) **Les Collectivités Autonomes** : Elles interviennent à travers leur budget propre et ont la possibilité de mobiliser des financements (subvention, crédit) auprès de différentes sources (Etat, PTF, Banques, Fonds souverains, Coopération décentralisée, etc.).
- (iii) **Les partenaires techniques et financiers** : Les interventions des PTF se feront sous forme d'appui budgétaire sectoriel, de fonds communs et de financement de projets et programmes, ainsi que d'assistance technique. En outre, certaines interventions des PTF pourraient provenir des opportunités de financement au niveau international telles que les financements innovants (fonds vert climat et autres).
- (iv) **Les ONG et Associations de Développement** : Elles participeront au financement de la mise en œuvre de la stratégie sous différentes formes qui leurs sont appropriées, mais en convergence avec les principes prescrits pour le développement des chaînes de valeurs riz.
- (v) **Les Organisations des Producteurs** : En tant que bénéficiaires et acteurs de la mise en œuvre de la stratégie, elles participeront au financement de la stratégie sous différentes formes (nature ou espèce).

(vi) **Le Secteur privé** : Les opérateurs privés nationaux comme internationaux intervenant dans les chaînes des valeurs constituent une source de financement et d'offres de services importantes pour la réalisation de certains types d'investissements. Le Partenariat public privé (PPP) constituera à cet effet un outil privilégié de mise en œuvre des actions de la stratégie. Les interventions des investisseurs privés sont attendues davantage dans le financement des investissements structurants. En outre, les banques et institutions de microfinance devront mettre en œuvre une politique de crédit adaptée aux besoins des acteurs de la filière.

V. PARTIE IV : L'ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES

Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la SNDR sont : (i) la sécheresse, (ii) les inondations, (iii) les invasions des ennemis des cultures, (iv) les conflits intercommunautaires, (v) l'absence ou l'instabilité des financements.

Les sécheresses au Tchad sont récurrentes. Elles sont intervenues tous les trois à cinq ans sur les 30 dernières années. Les cycles des inondations sont généralement plus longs (2 fois entre 2020 et 2025). Toutes les écologies rizicoles ont été dévastées par ces inondations. Par contre, un phénomène tout à fait conjoncturel comme les conflits intercommunautaires prend de l'importance dans l'ensemble des zones rurales opposant particulièrement agriculteurs et éleveurs. Ils se caractérisent par : a/ les dévastations de champs par le bétail transhumant ; b/ la démobilisation des agriculteurs absorbés par les conflits qui dérèglent beaucoup les itinéraires techniques.

La conjugaison de ces facteurs a pour conséquence des baisses de production dans les bassins rizicoles, créant sur les marchés des hausses importantes des prix du riz. Ce sont ces variations qui sont compensées par l'importation du riz asiatique, notamment.

Au-delà des performances en termes de rendement et de volume de production qui assureraient une couverture optimale de la demande en riz, une bonne politique de gestion des stocks pourrait contribuer à atténuer les pénuries qui entraînent des hausses vertigineuses des prix du riz à la consommation.

Pour atténuer ces aléas, les actions possibles ci-après sont préconisées :

- i. Prioriser les aménagements en maîtrise totale d'eau avec une bonne conception des ouvrages ;
- ii. Encadrer les mouvements transhumants en adoptant avec diligence les lois sur le foncier au égard du contexte de forte croissance du cheptel national évalué à 167 114 121 têtes par le Ministère de l'Elevage en 2024 ;
- iii. Développer le dialogue entre les producteurs (agriculteurs, éleveurs) pour une gestion consensuelle des mouvements de la transhumance afin d'en limiter les conséquences néfastes sur les productions agricoles et pastorales. Dans ce cadre, il est important d'appliquer la loi contre tout dérapage au consensus établi ;
- iv. Disposer de magasins de stockage et d'un fonds de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec des règles adaptées ;
- v. Promouvoir l'élevage intensif.

VI. Le budget de la SNDR 2032

Le budget est conçu sur la base des grandes rubriques budgétaires de la SNDR. Il est chiffré à **neuf cent soixante-sept milliards trois cent vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante F CFA (967 322 399 950)** et se présente dans ses principales composantes dans le tableau 11 ci-après.

TABEAU 10: BUDGET DE LA SNDR

N	Axes Stratégiques (AS)	Domaines	Montants en FCFA
1	AS 1 : Accroître la production et la productivité en vue de l'amélioration des revenus des riziculteurs	Domaine prioritaire 1 de l'AS 1 : Intensification et maîtrise des facteurs de production	710 131 872 636
		Domaine prioritaire 2 de l'AS 1 : Appui à la modernisation de la production rizicole	23 599 409 000
		Domaine prioritaire 3 de l'AS 1 : Réduction des pertes post-récoltes	45 960 000 000
	Sous-total AS1		789 796 213 000
2	AS 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local	Domaine prioritaire 1 de l'AS 2 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité	218 000 000
		Domaine prioritaire 2 de l'AS 2 : « Appui à la commercialisation du riz local »	445 700 000
		Domaine prioritaire 3 de l'AS 2 : Appui à la compétitivité du riz local	235 000 000
	Sous-total AS2		898 700 000
3	AS 3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs	Domaine prioritaire 1 de l'AS 3 : « Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs »	210 000 000
	Sous-total AS3		210 000 000
4	AS 4 : Améliorer l'environnement institutionnel et politique	Domaines prioritaire 1 de l'AS 4 : Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels	310 016 000
		Domaine prioritaire 2 de l'AS 4 : Les organes de gouvernance sont renforcés au niveau technique, matériel et financier.	555 016 000
	Sous-total AS4		245 000 000
	Total Axe stratégiques 1 à 4		791 149 913 000
5	Fonds de garantie		50 000 000 000
	Total partiel		841 149 913 000
6	Autres charges	Provision pour imprévues : 5% du Total	42 057 495 650
17		Coût administratif : 10% du Total	84 114 991 300
	Sous-total autres charges		126 172 486 950
5	Total général		967 322 399 950

VI. CONCLUSION

La présente Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) au Tchad est une première en tant que mécanisme de projection et de pilotage dans le secteur agricole. Le Ministère en charge du secteur agricole dispose désormais d'un instrument à même de lui permettre de faire face aux ambitions suscitées par la place qu'occupe le riz parmi les céréales de premier plan dans le pays, comme cela est visible dans les autres pays de la sous-région. Le développement du riz devient naturellement un des objectifs primordiaux du secteur agricole.

Ainsi, tout a été mis en œuvre en vue de parvenir à cet objectif :

- a) Des objectifs ambitieux ;
- b) Des résultats tout autant ambitieux mais aussi réalistes ;
- c) Des projections séquentielles en deux étapes de trois ans chacune ;
- d) Des mécanismes de pilotage et de redevabilité adaptés au contexte national ;
- e) Des ressources conséquentes pour porter une double ambition : contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance économique ;

Un partenariat dynamique entre les acteurs de la CVR : les Ministères en charge du secteur rural, les organisations des producteurs, les institutions de recherche, le Privé, les Partenaires techniques et financiers et les Collectivités Autonomes.

Etant entendu qu'il s'agit d'une première expérience de projection pluriannuelle portée par le Ministère en charge de l'agriculture, la SNDR pourrait faire face à un niveau de risques pouvant obérer l'atteinte des objectifs fixés. Cependant, le dispositif proposé pour le pilotage et la mise en œuvre de la SNDR, avec notamment l'implication et la mobilisation de tous les acteurs de la filière riz est un facteur de sécurisation pour la réussite de la SNDR Tchad 2026-2032.

Il reste que chaque acteur joue son rôle à chacune des étapes prévues pour que le riz produit au Tchad satisfasse la demande intérieure et entre sur les marchés de la sous-région Afrique Centrale et au-delà /-

BIBLIOGRAPHIE

1. Document pour la préparation du rapport d'examen biennal du pays sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de la Déclaration de Malabo. Rapport de Performance du Pays Tchad. MPIA/Projet. Avril 2025
2. Etude de Faisabilité pour la relance de la filière semencière au Tchad et business plan. MPIA. Novembre 2022.
3. Quelles transformations des systèmes alimentaires pour garantir aux Tchadiens une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et soutenir l'agenda 2030 ? Feuille de Route Nationale sur les Systèmes Alimentaires. MPIA/UN. Mars 2022.
4. Plan national d'investissement du secteur rural du Tchad (PNISR, 2019 – 2022). MPIA/NEPAD. Décembre 2021.
5. Stratégie et plan d'action du PDDAA : 2026-2035 (Bâtir un système Agro-alimentaire résilient en Afrique) MPIA/CUA/AUDA-NEPAD. Projet | 15 septembre 2024.
6. Projet d'aménagement hydro agricole de 200 000 ha. Forum de mobilisation des ressources pour le développement de l'irrigation et le financement des secteurs de l'agriculture. Aperçu général du contexte du Tchad. MPIA/P2-P2RS/DORSOUMA A. juin 2025.
7. Projet d'aménagement hydro agricole de 200 000 ha. Forum de mobilisation des ressources pour le développement de l'irrigation et le financement des secteurs de l'agriculture. Diagnostique du cadre institutionnel et des aménagements hydroagricoles. MPIA/P2-P2RS/DORSOUMA A. juin 2025.
8. Projet d'aménagement hydro agricole de 200 000 ha. Forum de mobilisation des ressources pour le développement de l'irrigation et le financement des secteurs de l'agriculture. Programme d'action du projet. MPIA/P2-P2RS/DORSOUMA A. juin 2025.
9. Projet d'aménagement hydro agricole de 200 000 ha. Forum de mobilisation des ressources pour le développement de l'irrigation et le financement des secteurs de l'agriculture. Fiche des projets des Provinces du Tchad. MPIA/P2-P2RS/DORSOUMA A. juin 2025.
10. Rapport Profil (Tchad) sur la mécanisation agricole durable (MAD). MPIA/ACT Réseau africain pour la conservation du sol//DORSOUMA A.
11. Projections démographiques 2009-2050, analyse thématique des résultats définitifs, tome 1, niveau national - INSEED-TCHAD, 2014.
12. Projections démographiques 2009-2050, analyse thématique des résultats définitifs, tome 1, niveau régional- INSEED-TCHAD, 2014.

ANNEXES

Annexe 1 : Budget SNDR

N°	Désignations	Nombre d'unités	Prix Unitaire	Total en FCFA	%
I	AXE STRATEGIQUE I				
	Domaine prioritaire 1 de l'AS1 : Intensification et maîtrise des facteurs de production				
	R.1.1 l'eau de production est maîtrisée				
	A.1.1.1. Réaliser des infrastructures de mobilisation d'eau (barrage, retenue d'eau)	22	3 590 909 091	79 000 000 000	
	A.1.1.2. Aménagements en maîtrise totale de l'eau des périmètres rizicoles de grandes et de moyennes tailles sur des nouvelles terres rizicultivables	17 122	17 482 000	299 326 804 000	
	A.1.1.3. Réhabilitation des ouvrages et des équipements détériorés des périmètres rizicoles existants conçus en maîtrise partielle de l'eau	14 155	10 000 000	141 550 000 000	
	A.1.1.4. Transformation en maîtrise totale de l'eau des périmètres rizicoles existants conçus en maîtrise partielle de l'eau	14 155	8 000 000	113 240 000 000	
	A.1.1.5. Petite irrigation des exploitations des riziculteurs villageois et privés de taille égale à ±25 ha dans les plaines et les bas-fonds des zones rizicoles	45 000	1 450 000	65 250 000 000	
	A.1.1.6. Riziculture pluviale avec appui/conseil des Producteurs (intrants agricoles)	300 000	67 500	20 250 000 000	
	Sous Total			718 616 804 000	
	R.1.2 La production du riz est intensifiée dans les zones de production du riz				
	A.1.2.1. Création d'une structure de fédération des approvisionnements des intrants (centrales d'achat)	14	70 000 000	980 000 000	
	A.1.2.2. Faciliter l'accès au crédit à travers des plaidoyers auprès des Autorités de la finance, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), Banques pour les actions des différents maillons de la chaîne des valeurs riz.	4	30 000 000	120 000 000	

A.1.2.3.	Promouvoir la contractualisation de la production : ateliers d'information	13	10 000 000	130 000 000	
A.1.2.4	Diffusion de nouvelles technologies (SRI, etc.)	13	10 000 000	130 000 000	
A.1.2.5	Mise en place d'un dispositif de producteurs relais (formateurs endogènes) au niveau des sites de production : atelier de formation (1 atelier par bassin de production)	13	10 000 000	130 000 000	
A.1.2.6	Adoption de l'approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz : 1 ateliers de formation par bassin	13	10 000 000	130 000 000	
	Sous Total			1 620 000 000	
	Total DP1-AS1			720 236 804 000	
	Domaine prioritaire 2 de l'AS 1 : Appui à la modernisation de la production rizicole				
	R.2.1 L'accès aux services mécanisés est promu				
A.2.1.1.	Créer de plateaux techniques d'approvisionnement et d'assurances de services après ventes d'équipements agricoles dans les CUMA (Voir fonds de garantie);		0	0	
A.2.1.2.	Acquérir les matériels de mécanisation rizicole des CUMA auprès des opérateurs économiques (Voir fonds de garantie)			22 594 409 000	
A.2.1.3.	Promouvoir de services pour les équipements agricoles au profit des riziculteurs pour les travaux de labour - récolte - battage, transport, etc. (CUMA) - formation des tractoristes, maintenanciers, etc. 3 formation par bassin	15	15 000 000	225 000 000	
	Sous Total			22 819 409 000	
	R.2.2 Au moins deux récoltes par an sont promues				
A.2.2.1	Appuyer la mécanisation des opérations de récoltes : 2 ateliers de formation par bassin	13	20 000 000	260 000 000	
A.2.2.2	Appuyer la mécanisation des opérations post-récoltes 2 ateliers de formation par bassin	13	20 000 000	260 000 000	
A.2.2.3	Appuyer les producteurs à l'élaboration et à l'application des plans de campagnes (4 atelier de formation par bassin)	13	20 000 000	260 000 000	
	Sous Total			780 000 000	
	Total DP2-AS1			23 599 409 000	

Domaine prioritaire 3 de l'AS 1 : Réduction des pertes - post récoltes				
R 3.1. La mécanisation de la récolte est réalisée				
A.3.1.1.	Mécanisation des opérations de récoltes (Voir fonds de garantie)	0	0	0
A.3.1.2	Mécanisation des opérations post-récoltes (Voir fonds de garantie)	0	0	0
Sous total				0
R.3.2. Les récoltes sont conservées selon les normes et techniques				
A.3.2.1	Aménagement des aires de séchages : 100 aires par bassin	500	6 000 000	3 000 000 000
A3.2.2.	Construction des magasins de stockage : 20 magasins de 200T par bassin	100	40 000 000	4 000 000 000
A3.2.3 :	Acquisition et utilisation des bâches : 2 bâches par aire de séchage	1 000	60 000	60 000 000
A3.2.4 :	Pistes de désenclavement des zones de production	100	389 000 000	38 900 000 000
Sous total				45 960 000 000
Total DP3-AS1				45 960 000 000
Total Axe stratégique 1				789 796 213 000
II				
AXE STRATEGIQUE II				
Domaine prioritaire 1 de l'AS 2 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité				
R.2.1.1. Les unités de transformations existantes sont aux normes				
A.2.1.1.1.	Répertoirer les unités de moissonnage, de battage, de décorticage et d'étuvage de riz existantes : étude pour établir le repertoire	1	15 000 000	15 000 000
A.2.1.1.2.	Faire le diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation	1	15 000 000	15 000 000
A.2.1.1.3 ;	Faciliter l'accès aux équipements à travers le crédit et le leasing (Voir fonds de garantie)	0	0	0
A.2.1.1.4 :	Créer un réseau de mainteneurs : 1 atelier de mise en place du réseau	1	15 000 000	15 000 000
A.2.1.1.5 :	Former les acteurs et les opérateurs à l'utilisation optimale des équipements	1	15 000 000	15 000 000

Sous total					60 000 000
R.2.1.2. De nouvelles unités de transformation sont implantées					
A.2.1.2.1. Organiser les rencontres B to B et forum avec des investisseurs pour de nouvelles unités de transformation : 8 foires B to B	3	50 000 000			150 000 000
A.2.1.2.2. Faciliter l'accès aux équipements (disponibilité et coût réduit) à travers le crédit ou le leasing (Voir fonds de garantie)					0
Sous total					150 000 000
R.2.1.3 Le rendement des unités de transformation est amélioré					
A.2.1.3.1. Accroître la disponibilité du paddy à travers la promotion de l'agriculture contractuelle (Fonds de garantie)					0
A.2.1.3.2 Faire le plaidoyer pour le désenclavement des grands bassins de production	2	4 000 000			8 000 000
Sous total					8 000 000
Total DP1-AS2					218 000 000
Domaine prioritaire 2 de l'AS 2 : Appui à la commercialisation du riz local					
R2.2.1 Un circuit de distribution de proximité est mis en place					
A.2.2.1.1. Structurer le marché en le formalisant : atelier de formalisation	1	30 000 000			30 000 000
A.2.2.1.2. Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la chaîne des valeurs : atelier de contractualisation	1	15 000 000			15 000 000
A.2.2.1.3. Former les distributeurs sur le marketing : atelier	1	15 000 000			15 000 000
Sous total					60 000 000
R2.2.2 Un label de riz du Tchad (standard) est mis en place					
A.2.2.2.1. Rendre fonctionnelle l'ATNOR appui institutionnel	1	20 000 000			20 000 000
A.2.2.2.2. Labéliser le riz local : 1 label par bassin	5	4 000 000			20 000 000
A.2.2.2.3. Réaliser des sessions de formation sur les normes : atelier	1	15 000 000			15 000 000
Sous total					55 000 000
R2.2.3 les normes de conditionnement existantes sont appliquées					
A.2.2.3.1 : Elaborer des textes réglementant la normalisation : atelier	1	30 000 000			30 000 000
A.2.2.3.2 : Vulgariser les textes réglementaires de la normalisation : 2 séances de vulgarisation par bassin	13	20 000 000			260 000 000

Sous total					290 000 000
R2.2.4. La disponibilité du riz local est assurée dans tous les points de vente					
A.2.2.4.1. Organiser les circuits de distribution (Fonds de garantie)		0	0	0	0
A.2.2.4.2. Mettre en place des points de vente (Fonds de garantie)		0	0	0	0
Sous total					0
R2.2.5 Le riz local est promu					
A.2.2.5.1 : Organiser des campagnes multimédia (1 campagne par bassin)		13	20 000 000		260 000 000
A.2.2.5.2 : Améliorer la visibilité du riz à travers les journées promotionnelles et foires		0	0	0	0
A.2.2.5.3 : Réaliser et diffuser des spots publicitaires		7	5 000 000		35 000 000
A.2.2.5.4 : Réaliser des débats télévisés / radiophoniques		7	100 000		700 000
A.2.2.5.5 : Réaliser et diffuser des films documentaires sur le riz du Tchad		2	10 000 000		20 000 000
Sous total					315 700 000
R2.2.6 Les nouveaux débouchés du riz local sont promus					
A.2.2.6.1: Elaborer des textes exigeant la consommation du riz tchadien dans toutes les institutions de l'Etat (cantines scolaires, garnisons, hôpitaux, prisons, ONASA, etc.) et les institutions internationales de la place (PAM).		0	0	0	0
A.2.2.6.2 : Faire un plaidoyer auprès de la CEAAC pour la mise en place d'une bourse régionale des produits agricoles		1	15 000 000		15 000 000
Sous total					15 000 000
Total DP2-AS2					445 700 000
Domaine prioritaire 3 de l'AS 2 : Appui à la compétitivité du riz local					
R2.3.1 Les coûts de production et transformation sont réduits					
A.2.3.1.1. Réduire le coût de l'énergie (Plaidoyer auprès du Gouvernement)		1	5 000 000		5 000 000
A.2.3.1.2. Promouvoir l'utilisation du solaire (Voir le fonds de garantie)		0	0	0	0
A.2.3.1.3. Désenclaver les zones de production par rapports aux marchés					0
A.2.3.1.4. Former des acteurs sur les bonnes pratiques pour réduire les pertes (atelier de formation)		5	15 000 000		75 000 000
A.2.3.1.5 Introduire des types des équipements modernes performant et adaptés au contexte du pays (Voir fonds de garantie)		0	0	0	0

	A.2.3.1.6. Supprimer progressivement la subvention à l'importation du riz				0
	Sous total				80 000 000
	R2.3.2 La qualité du riz local est améliorée				
	A2.3.2.1. Former les acteurs sur les différents maillons de la chaîne pour assurer la qualité du riz (atelier de formation).	13	10 000 000		150 000 000
	A2.3.2.2. Élaborer un référentiel technico-économique sur la transformation (étude)	1	5 000 000		5 000 000
	A2.3.2.3. Proposer sur les marchés les variétés des riz ayant de hautes qualités nutritionnelles et culinaires (recherche)	0	0		0
	Sous total				155 000 000
	Total DP3-AS2				235 000 000
	Total axe stratégique 2				898 700 000
III	AXE STRATEGIQUE III				
	Domaine prioritaire 1 de l'as3 : "renforcer les capacités techniques des acteurs de la chaîne de valeur riz"				
	R.3.1.2. : Les capacités techniques des acteurs sont renforcées				
	A.3.1.2.1 Inciter les privés à assurer les services après-vente (Voir fonds de garantie)	0	0		0
	Sous total				0
	R.3.1.3. : Les capacités organisationnelles des acteurs sont renforcées				
	A.3.1.3.1 Former les acteurs à mettre en place des Coopératives et Unions des Coopératives dynamiques dans les bassins de production (atelier)	13	5 000 000		65 000 000
	A.3.1.3.2. Former les acteurs à mettre en place des Fatières au niveau provincial et national (atelier)	13	10 000 000		130 000 000
	A.3.1.3.3. Former les acteurs à mettre en place des interprofessions au niveau national (atelier)	1	15 000 000		15 000 000
	Sous total				210 000 000
	Total DP1-AS3				210 000 000
	Total axe stratégique 3				210 000 000
IV	AXE STRATEGIQUE IV				
	Domaines prioritaire 1 de l'AS 4 : Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels				
	R4.1 Des organes de gouvernance sont mis en place et opérationnels				
	A.4.1.1 Créer une Coordination technique de la filière riz (Arrêté ministériel)	0	0		0

	A.4.1.2. Mettre en place un comité de pilotage de la filière riz (Arrêté ministériel)		0	0	0	0
	A.4.1.3 Nommer des points focaux de la SADR (Arrêté ministériel)		0	0	0	0
	Sous Total					0
	Domaine prioritaire 2 de l'AS 4 : Les organes de gouvernance sont renforcés au niveau technique, matériel et financier					
	R4.2 Les organes de gouvernance sont renforcés au niveau technique, matériel et financier					
	A4.2.1 Les différents organes sont renforcés au niveau technique (atelier de formation)	1	5 000 000		5 000 000	
	A4.2.2 Les différents organes sont renforcés au niveau financier et matériel (achat 6 véhicules et bureaux)	6	40 000 000		240 000 000	
	Sous Total				245 000 000	
	Total axe stratégique 4				245 000 000	
	Total axes stratégiques 1 à 4				791 149 913 000	83,25
V						
	Montant du Fond de garantie	1	50 000 000 000		50 000 000 000	
	Total Fonds de garantie				50 000 000 000	3,7
	Total général partiel				841 149 913 000	
VI						
	Provision pour imprévus : 5% du Total				42 057 495 650	
	Coût administratif : 10% du Total				84 114 991 300	
	Total autres charges				126 172 486 950	13,04
	Total général				967 322 399 950	100

Annexe 2 : Superficie des nouveaux aménagements hydroagricoles de grande et de moyenne taille et superficie à réhabiliter et à transformer en maîtrise totale de l'eau

Tableau 1 : Aménagements en maîtrise totale de l'eau des périmètres rizicoles de grandes et de moyennes tailles sur des nouvelles terres rizicultivables

N°	Designation	Superficie, ha
1	Province du CHARI BAGUIRMI	2 512
2	Province du MAYO-KEBBY EST	2 500
3	Province de la TANDJILE	2 926
4	Province du HADJER LAMIS	2 254
5	Province du LOGONE OCCIDENTAL	2 215
6	Province du LOGONE ORIENTAL	2 250
7	Province du MANDOUL	2 465
	Total	17 122

Tableau 2 : Superficies prévues pour la réhabilitation, la transformation en en maîtrise totale de l'eau et pour l'extension

N°	Désignation	Superficie à réhabiliter, ha	Superficie à transformer en maîtrise totale de l'eau, ha	Extension, ha
1	Périmètres irrigués rizicoles du Nord de N'Djamena			
1.1	PPI de Mara	30	30	30
1.2	PPI de Droh-Gana	30	30	30
1.3	PPI de Sagour	30	30	30
1.4	PPI d'Ambédane	50	50	10
1.5	GPI de Djermaya	80		9 920
1.6	PPI de N'Djaména Farah	130	130	
1.7	PPI de Golé	50	50	50
1.8	PPI de Amlayali	50	50	50
1.9	PPI de Zafaya	30	30	70
1.10	PPI de Roukoune	40	40	60
1.11	PPI de Danouna	20	20	80
1.12	PPI de Douguia	30	30	70
	Sous-Total périmètres irrigués rizicoles du Nord de N'Djamena	570	490	10 400
2	Polders du Lac Tchad			

2.1	Polder de Guini	600	600	-
2.2	Polder de Bérim	800	800	-
	Sous-Total Polders du Lac Tchad	1 400	1 400	-
3	Périmètres irrigués rizicoles de la zone soudanienne			
3.1	PPI de Bédaya	100	100	300
3.2	PPI de Doro	100	100	300
3.3	Casiers C de Nyan	200	200	800
3.4	Djeun	50	50	100
3.5	Doungabo	50	50	100
3.6	Dokabti	50	50	100
3.7	PPI de Béré	400	400	600
3.8	PPI de Tamio	400	400	600
3.9	PPI de Delbian	400	400	600
3.10	PPI de Mala	400	400	600
3.11	Grand Périmètre de Sategui-Deressia	1 500	1 500	8 500
3.12	Grand Périmètre de Boumou	3 000	3 000	6 000
3.13	Grand périmètre de Kim	1 800	1 800	125
3.14	PPI de Koyom	100	100	300
3.15	PPI de Bongor Siéké	50	50	50
3.16	PPI de Djarwaï	50	50	50
3.17	PPI de Ziguï Djarwaï	50	50	50
3.18	PPI de Nahaina	50	50	50
3.19	pp de Ham	50	50	50
3.20	Casiers B de Bongor	385	385	115
3.21	Casier A de Billiam-Oursi	1 000	1 000	1 000
3.22	Grand Périmètre de Tcharaï	2 000	2 000	8 000
	Sous-total périmètres irrigués rizicoles de la zone soudanienne	12 185	12 185	8 390
	Total superficie	14 155	14 075	38 790

Annexe 3 : Synergie entre la SNDR et les ODD

TABLEAU 1 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LES ODD

Objectifs de développement durable (ODD)	Cible des ODD	Liens avec le SNDR II
1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Enrayer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici 2030 (cibler ceux qui vivent dans des situations de vulnérabilité)	La SNDR II veut assurer des revenus substantiels aux acteurs de la filière à travers l'accroissement de la production
2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires	La création de nouveaux supports de production (aménagement périmètres irrigués et bas-fonds ...) et la promotion des intrants et équipements agricoles performants au profit des producteurs
	Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production	La promotion d'une agriculture durable à travers la gestion intégrée de la fertilisation des sols à usage rizicole associée à la promotion des intrants et équipements agricoles performants
5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Passer de 30% à 40% dans l'attribution des superficies aménagées des bas-fonds et des périmètres irrigués aux femmes et aux jeunes à l'horizon 2023.
	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Renforcer le leadership de l'UNERIZ constituée essentiellement de femmes au sein du CIR-B
7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Accroître la part (80%) des énergies renouvelables dans l'élevage du riz à l'horizon 2023.
8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation	La SNDR II va contribuer à créer 7000 emplois décents par an soit un total 35 000 emplois sur les 5 années de sa mise en œuvre. Soit X% de jeunes et Y% de femmes.
9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	La SNDR II vise la mise aux normes des unités existantes, faciliter l'accès des acteurs aux nouvelles unités de transformation et aux infrastructures de production et de stockage, améliorer le rendement.
	Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente	Les nouvelles technologies à travers la recherche seront promues pour améliorer la qualité du produit fini dédié à la consommation.
	Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication	L'accroissement de la production alimentera les unités industrielles et semi-industrielles
	Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologique	
	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi	
12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	La promotion d'une agriculture durable en adoptant les bonnes pratiques agricoles en matière de riziculture notamment l'utilisation raisonnée des pesticides, la priorisation des engrais organiques
	Faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	La communication mettra un accent particulier sur la sensibilisation des acteurs en ce qui concerne les normes dans tous les maillons de la filière riz

Annexe 4 : Synergie entre la SNDR et les Objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)

TABLEAU 111: SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LES OBJECTIFS DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE (UA)

Axes stratégiques de l'Agenda 2063	Lignes d'actions/objectifs	Liens SNDR II
Contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif	<p>Opportunités économiques, élimination de la pauvreté et prospérité partagée : « L'agriculture africaine doit servir le producteur et la croissance » (UA, Agenda 2063, Aspiration n°10, alinéa 5)</p>	<p>Le développement de la riziculture contribuera à l'élimination de la pauvreté, des inégalités sociales et économiques par l'accès des producteurs à des revenus respectant leur dignité, ainsi que la contribution à la richesse national et amélioration des revenus. L'accroissement de la production visée permettra de réduire les importations avec une amélioration de la balance commerciale agricole toute chose qui favorisera l'accroissement de la part du PIB agricole dans le PIB global</p>
	<p>Inclusivité de genre : « La femme africaine sera pleinement habilitée dans tous les domaines, et disposera de l'égalité des droits sociaux, politiques et économiques, y compris du droit de propriété et d'héritage, de signer un contrat, d'enregistrer et de gérer une entreprise. Les femmes rurales auront accès aux moyens de production, y compris à la terre, au crédit, aux intrants et aux services financiers » <i>Agenda 2063, aspiration 6, alinéa 50</i></p> <p>« Renforcer la sécurité du régime foncier pour les femmes qui nécessitent une attention particulière ». <i>Décision 1, Cadre de l'Union Africaine sur les politiques foncières et la déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de juillet 2009.</i></p> <p>« Assurer que les lois foncières permettent un accès équitable à la terre et aux ressources foncières pour tous les utilisateurs de la terre, notamment les jeunes et autres groupes vulnérables et sans terre tels que les personnes déplacées » <i>Décision 2, Cadre de l'Union Africaine sur les politiques foncières et la déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de juillet 2009.</i></p>	<p>La SNDR à travers le développement de la riziculture touche à la sécurité alimentaire, au respect de la dignité des productrices/producteurs et à la croissance du PIB. Il s'appuie sur une main d'œuvre agricole qualifiée, une demande intérieure en augmentation constante et un marché sous régional porteur d'environ 300 millions de consommateurs.</p>

ANNEXE 5 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LE PDDAA

TABLEAU 1 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LE PDDAA

Axes stratégiques PDDAA	Lignes d'actions/objectifs	Liens SNDR II
Niveau 1 : contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif	Création de richesses	L'accroissement de la production visée permettra de réduire les importations avec une amélioration de la balance commerciale agricole toute chose qui favorisera l'accroissement de la part du PIB agricole dans le PIB global
	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	L'accroissement de la production du riz national visé par la SNDR II va contribuer à couvrir les besoins alimentaires de la population et améliorer le taux de couverture céréalière de la population. La mise en œuvre de la stratégie devrait permettre de couvrir les 2/3 des besoins des populations en riz.
	Opportunités économiques, élimination de la pauvreté et prospérité partagée	La SNDR II va contribuer à créer au moins 7 000 emplois/an soit un total 35 000 emplois sur les 5 années de sa mise en œuvre. Soit X% de jeunes et Y% de femmes.
Niveau 2 – Transformation agricole et croissance agricole inclusive et durable	Production et productivité agricoles accrues	La SNDR va accroître le taux d'approvisionnement des industries de transformation du riz qui permettra d'améliorer la valeur ajoutée de filière.
Niveau 3 – Renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats	Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture	L'Etat et ses partenaires s'engagent à travers la mise en œuvre de la SNDR II à accroître les investissements structurants dans le secteur agricole à travers l'aménagement de 35 000 ha de bas-fonds et 11 645 ha de périmètre irrigué.

ANNEXE 6 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR

TABLEAU 12 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LA SNDR II

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec le SNDR II
1 : assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine et la qualité sanitaire des produits,	Garantir la souveraineté alimentaire de la région.	Améliorer la production du riz face aux effets des changements climatiques et à la croissance démographique
2-réduire la dépendance vis-à-vis des importations.	Accorder la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales.	Couvrir les 2/3 des besoins nationaux en riz national.
3- favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux	Améliorer les revenus de la population agricole	Mettre en place un circuit de distribution de proximité Appuyer la mise aux normes des infrastructures de commercialisation Interconnecter les marchés
4 Assurer une intensification des systèmes de production	Assurer une croissance de la production tout en valorisant et en préservant les ressources naturelles et la biodiversité	La prise en compte de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des activités (aménagement des bas-fonds, transformation du riz)

ANNEXE 7 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LE PNDES

TABLEAU 1 : SYNERGIE ENTRE LA SNDR ET LE PNDES

Axes stratégiques	Lignes actions/objectifs	SNDRII
Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	Augmenter la part des productions irriguées dans la production agricole totale	Réaliser de nouveaux périmètres irrigués
	Augmenter le taux de couverture des besoins céréaliers de la population	Accroître la production du riz à 2/3 des besoins de riz de la population
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	
	Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	Accroître la production du riz à 2/3 des besoins de consommation de la population ; Produire du paddy apte à l'usinage ; Approvisionner les unités industrielles et semi-industrielles en riz de qualité et en quantité
	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes 45%	Sécuriser les sites aménagés à travers l'immatriculation des sites aménagés
	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire	-La mise à disposition de nouvelles parcelles de production aux acteurs ; -La mise à disposition de nouvelles unités de transformation aux acteurs ; -Susciter la création des unités de transformation par les acteurs
Réduire la proportion des ménages vulnérables structurels	Réaliser de nouveaux périmètres irrigués et des bas-fonds	

ANNEXE 8 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LA POLITIQUE SECTORIELLE POUR LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE 2017-2026

TABLEAU 1 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LA POLITIQUE SECTORIELLE POUR LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE 2017-2026

Axes stratégique	Ligne d'action	Liens avec le SNDR II
Axe 1 : sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables	Accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes	-Promotion d'une bonne fertilité des sols ; - respect des itinéraires technique de production ; -augmentation des périmètres irrigués et des bas-fonds ; -promotion du riz pluvial strict ; appui en matériel de mécanisation des opérations de post-récolte.
	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	-accroître le taux de couverture des besoins en riz à travers l'augmentation de la production de riz;
Axe 2 : Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques et accès aux marchés	Développer les chaînes de valeurs des filières	-l'organisation des acteurs selon les textes et lois en vigueur ; -formation professionnelle de qualité des acteurs selon les besoins du secteur ; -amélioration de la transformation à travers la mise en place d'unité de transformation performante.
Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles	Préserver et protéger durablement les ressources forestières	-l'implication des services de l'environnement dans le processus d'aménagement ; -l'élaboration des plans de gestion environnementale et sociale (PGES)
	Disponibilité de l'eau à des fins de productions agricole	-promotion des aménagements ; - promotion des ouvrages de mobilisation des eaux pluviales.

ANNEXE 9 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LE DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DU SECTEUR RURAL (PNSR)

TABEAU 1 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LE DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DU SECTEUR RURAL 2016-2020

Axes stratégique	Ligne d'action	Liens avec le PNSR
Axe 1 Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables	Accroître durablement et diversifier l'offre nationale des produits agricoles	-accroître la production du riz
	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables	-augmenter le niveau des stocks d'intervention et les stocks de sécurité alimentaires.
Axe 2 : Accès aux marchés, compétitivités des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques	Promouvoir le développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles	-l'amélioration des revenus des acteurs de la filière riz -l'amélioration de la compétitivité du riz à travers la réduction des coûts de production et la fixation d'un prix rémunérateur
Axe 3 : Gouvernance environnementale, promotion du développement durable et gestion des ressources naturelles	Renforcer les règles, les pratiques et institutions entourant la gestion de l'environnement en vue d'un développement durable	-l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociales (PEGES)
Axe 5 : Renforcement du capital humain dans le secteur rural	Contribuer à la sécurisation foncière, à l'organisation et à la formation professionnelle des producteurs	-formation continue des producteurs -l'organisation des producteurs suivant l'acte uniforme OHADA -sensibilisation des producteurs sur le foncier

ANNEXE 10 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

TABLEAU 1 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec le SNDR
1 : l'augmentation durable des disponibilités alimentaires ;	La maîtrise des ressources en eau, l'intensification durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs	Amélioration la production face aux effets des CC et à la croissance démographique. A travers la maîtrise de l'eau, les intrants et le facteur travail
2 : l'amélioration de l'accessibilité physique et financière des populations aux produits alimentaires ;	L'accroissement des infrastructures de transport, de stockage, de transformation, de commercialisation et le fonctionnement des marchés des produits agro-alimentaires.	promotion de l'industrialisation, la commercialisation, la compétitivité et l'implication du secteur privé dans la CVR à travers : la promotion d'un système de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité l'appui à la commercialisation du paddy l'appui à la compétitivité du riz produit localement
3 : l'amélioration de l'état nutritionnel des populations	L'amélioration de la diversité alimentaire des ménages, la garantie de la sécurité sanitaire des aliments et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base	la promotion d'un système de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité
4 : le renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles	promouvoir la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables et renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.	Amélioration la production face aux effets des CC et à la croissance démographique
5 : le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	L'amélioration de la collaboration intersectorielle, l'amélioration de la gouvernance politique et institutionnelle et celle de la gouvernance financière	

ANNEXE 11 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (SDFA)

TABLEAU 1 : COHERENCE ENTRE LA SNDR ET LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (SDFA)

Axes stratégiques	Lignes d'actions	Liens avec la SNDR
1 : Structuration des filières agricoles et amélioration de l'environnement institutionnel	<p>L'organisation des acteurs à la base ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des organisations faitières et des sociétés coopératives ; - la conformité des textes des organisations faitières et des sociétés coopératives existantes aux textes réglementaires en vigueur ; - la création des organisations faitières et des sociétés coopératives ; - la mise en place d'interprofessions ; - la mise en place de cadres de concertation des acteurs directs et indirects des filières ; - la mise en place de plateforme « chaîne de valeurs » par produit au niveau local (communes, provinces). 	<ul style="list-style-type: none"> -Appuyer la mise en place des organisations des différents maillons de la filière riz. -Appuyer l'interprofession
2- Renforcement des capacités techniques des acteurs des filières	<p>Le renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance et la gestion des organisations professionnelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités des acteurs sur la gestion des exploitations agricoles et des entreprises agro-alimentaires ; - l'appui à l'acquisition et à l'utilisation des nouvelles technologies de production et de post-récolte ; - l'appui à la mise en place de plans de communication 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement des capacités des acteurs des différents maillons de la filière riz -Appui à l'amélioration des capacités opérationnelles des différents acteurs
Amélioration de la commercialisation des produits agricoles	<p>L'amélioration du circuit de commercialisation des produits agricoles ; cette amélioration peut se faire à travers la création de comptoirs d'achat pour éviter les ventes bord champ et la fixation anarchique des prix. Par ailleurs, il faut promouvoir l'utilisation d'unités de mesure standard pour la vente des produits agricoles, l'accès aux marchés extérieurs régionaux et internationaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration et l'adaptation des produits aux exigences des marchés ; - l'appui à l'organisation des foires et journées promotionnelles ; - l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés des produits agricoles. Les systèmes d'informations sur les marchés (SIM) portent surtout sur les cultures vivrières. Ils doivent être étendus à l'ensemble des produits des filières porteuses notamment les fruits et légumes ; - la mise en place de cellule de veille commerciale des filières agricoles. 	<p>Appuyer la compétitivité du riz produit localement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les coûts de production - Assurer un prix rémunérateur <p>Appuyer la commercialisation du paddy</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un circuit de distribution de proximité - Appuyer la mise aux normes des infrastructures de commercialisation - Interconnecter les marchés

Annexe 12 – Cadre logique SNDR

Tableau 1 : AS 1 : Accroître la production et la productivité en vue de l'amélioration des revenus des riziculteurs ;

Domaine prioritaire 1 de l'AS 1 : Intensification et maîtrise des facteurs de production				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R.1.1 l'eau de production est maîtrisée	A.1.1.1. Réaliser des infrastructures de mobilisation d'eau (barrage, retenue d'eau)	40 000 ha aménagés 13 700 ha réhabilités	Rapports de réalisation d'ouvrages Rapports d'activités Rapports techniques Document de quitus administratif	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.1.1.2. Réaliser et réhabiliter des aménagements de périmètres irrigués		Rapports d'évaluation des ouvrages Rapports de réalisation d'ouvrages Rapports d'activités Rapports techniques Document de quitus administratif	
	A.1.1.3. Aménager les plaines		Rapport d'aménagements Document de quitus administratif	
	A.1.1.4. Aménager des parcelles par casier dans les exploitations familiales		Rapport d'aménagements Document de quitus administratif	
R.1.2 la production du riz est intensifiée	A.1.2.1. Création d'une structure de fédération des approvisionnements en intrants (centrale d'achat)	Une centrale d'achat des intrants est fonctionnelle	Textes fondateurs Documents administratifs PV de rencontre constitutive	
	A.1.2.2. Faciliter l'accès au crédit à travers des plaidoyers auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), Banques pour les actions des différents maillons de la filière.	Un fonds de garantie est opérationnel 50% des acteurs de la filière ont accès au crédit	PV d'attribution des crédits	
	A.1.2.3. Promouvoir la contractualisation de la production	Nombre de contrats signés	Contrat de production	
	A.1.2.4. Diffusions de nouvelles technologies (SRI, etc.)	Pourcentage d'augmentation de la production	Rapport d'activités	
	A.1.2.5. Mise en place d'un dispositif de producteurs relais (formateurs endogènes) au niveau des sites de production	Nombre de producteurs relais formés	Compte rendu d'installation	
	A.1.2.6 : Vulgarisation des techniques intégrées de production du riz.	Nb de techniques intégrées de production diffusées.	PV d'adoption	

Domaine prioritaire 2 de l'AS 1 : Appui à la modernisation de la production rizicole				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R.2.1 L'accès aux services mécanisés est promu	A.2.1.1. Créer de plateaux techniques d'approvisionnement et d'assurances de services après ventes d'équipements agricoles dans les CUMA (Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles);	Au moins 30% des zones rizicoles ont accès aux services mécanisés	Rapports de réalisation d'ouvrages Rapports d'activités Rapports techniques Document de quitus administratif	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR
	A.2.1.2. Acquérir les matériels de mécanisation rizicole des CUMA auprès des opérateurs économiques		Rapports d'évaluation des ouvrages Rapports de réalisation d'ouvrages Rapports d'activités Rapports techniques Document de quitus administratif	
	A.2.1.3. Promouvoir le pourvoi de services pour les équipements agricoles au profit des riziculteurs (CUMA et UMA, ...)		Rapport d'aménagements Document de quitus administratif	

			Rapport d'aménagements Document de quitus administratif	Prise de conscience des acteurs
R.2.2 Au moins deux récoltes par an sont promues	A.2.2.1 Appuyer la mécanisation des opérations de récoltes	Une centrale d'achat des intrants est fonctionnelle	Textes fondateurs Documents administratifs PV de rencontre constitutive	
	A.2.2.2 Appuyer la mécanisation des opérations post récoltes	Un fond de garantie est opérationnel 50% des acteurs de la filière ont accès au crédit	PV d'attribution des crédits	
	A.2.2.3 Appuyer les producteurs à l'élaboration et à l'application des plans de campagnes	Nombre de contrats signés	Contrat de production	

Domaine prioritaire 3 de l'AS 1 : Réduction des pertes post-récoltes				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R.3.1 La mécanisation de la récolte est réalisée	A.3.1.1. Mécaniser les opérations de récoltes	Au moins 80% des zones rizicoles auront mécanisés les opérations de récoltes	Rapports de réalisation d'ouvrages Rapports d'activités Rapports techniques Document de quitus administratif	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.3.1.2 Former des riziculteurs sur les bonnes pratiques de récolte	100% des producteurs formés	Rapports d'évaluation des ouvrages Rapports de réalisation d'ouvrages Rapports d'activités Rapports techniques Document de quitus administratif	
R.2.2 Au moins deux récoltes par an sont promues	A.3.2.1 Aménager les aires de séchages	100% des aires de séchage aménagées	Textes fondateurs Documents administratifs PV de rencontre constitutive	
	A.3.2.2. Construire des magasins de stockage	100% de magasins prévus sont réalisés	PV d'attribution des crédits	
	A.3.2.3 : Acquérir et utiliser des bâches	100% de producteurs utilisent des bâches	Contrat de production	

Tableau 2 : AS 2 : Promouvoir la transformation, la commercialisation et la compétitivité du riz local

Domaine prioritaire 1 de l'AS 2 : Promotion d'un système performant de transformation de paddy apte à fournir du riz de qualité				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R.2.1.1. Les unités de transformations existantes sont aux normes	A.2.1.1.1. Répertorier les unités de moissonnage, de battage, de décorticage et d'étuvage de riz existantes	Un (1) répertoire des unités est disponible	Répertoire Rapports d'activités	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.2.1.1.2. Faire le diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation	Une étude diagnostic sur les technologies et les pratiques de transformation réalisée	Rapport d'étude	
	A.2.1.1.3 Faciliter l'accès aux équipements à travers le crédit et le leasing	Nb d'équipements acquis	Rapports d'activités	
	A.2.1.1.4 Créer un réseau de maintenanciers	Existence du réseau de maintenanciers	PV de création Rapports d'activités	
R.2.1.2. Des nouvelles unités de transformation sont implantées	A.2.1.2.1. Organiser les rencontres B to B et forum avec des investisseurs pour de nouvelles unités de transformation	Nb de rencontres et forums organisés	Rapports d'activités	
	A.2.1.2.2. Faciliter l'accès aux équipements (disponibilité et coût réduit) à travers le crédit ou le leasing	Nb d'équipements acquis	Rapports d'activités	
	A.2.1.2.3. Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation et à l'utilisation des équipements	Nb de nouveaux acteurs formés	Rapports d'activités	
R.2.1.3. Le rendement des unités de transformation est amélioré	A.2.1.3.1. Accroître la disponibilité du paddy à travers la promotion de l'agriculture contractuelle	Pourcentage d'augmentation de la disponibilité du paddy	Rapports d'activités Rapports de suivi-évaluation	
	A.2.1.3.2 Faire le plaidoyer pour le désenclavement des grands bassins de production	Nombre d'actions de plaidoyer réalisés	Rapports d'activités	
	A.2.1.3.3. Construire des magasins de stockage du paddy dans les zones de production	Nb de magasins réalisés	Rapports d'activités PV de réception des ouvrages	

Domaine prioritaire 2 de l'AS2 : « Appui à la commercialisation du riz local »				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R2.2.1 un circuit de distribution de proximité est mis en place	A.2.2.1.1. Structurer le marché en le formalisant	Nb de marchés structurés	Rapport d'activités	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.2.2.1.2. Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière.	Nb de contrats signés	Rapport d'étude	
	A.2.2.1.3. Former les distributeurs sur le marketing	Un circuit de distribution fonctionnel		
R2.2.2 un label de riz du Tchad (standard) est mis en place	A.2.2.2.1. Rendre fonctionnelle l'ATNOR	Nb d'appui-conseils réalisés	Rapports d'activités	
	A.2.2.2.2. Labéliser le riz local	Un Label est disponible	Rapports d'activités	
	A.2.2.2.3. Réaliser des sessions de formation sur les normes	Nb de sessions réalisées	Rapports d'activités	
R2.2.3 les normes de conditionnement existantes sont appliquées	A.2.2.3.1. Élaborer des textes réglementant la normalisation	Nb de textes réglementaires publiés	Rapport SGG	
	A.2.2.3.2. Vulgariser les textes réglementaires de la normalisation	Nb de séances de vulgarisation	Rapports d'activités	
R2.2.4. la disponibilité du riz local est assurée	A.2.2.4.1. Organiser les circuits de distribution	Nb de circuits mis en place	Rapports d'activités	

Domaine prioritaire 2 de l'AS2 : « Appui à la commercialisation du riz local »				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
dans tous les points de vente	A.2.2.4.2 Mettre en place des points de vente	Nb de points de vente mis en place	Rapports d'activités	
R2.2.5 le riz local est promu	A.2.2.5.1 : Organiser des campagnes multimédia	Nb de campagnes multimédia organisées	Rapports d'activités	
	A.2.2.5.2 : améliorer la visibilité du riz à travers les journées promotionnelles et foires	Nb de journées promotionnelles organisées	Rapports d'activités	
	A.2.2.5.3 : Réaliser et diffuser des spots publicitaires	Nb de spots réalisés	Rapports d'activités	
	A.2.2.5.4 : Réaliser des débats télévisés / radiophoniques	Nb de débats réalisés	Rapports d'activités	
	A.2.2.5.5 : réaliser et diffuser des films documentaires sur le riz du Tchad	Nb de films réalisés	Rapports d'activités	
R2.2.6 les nouveaux débouchés du riz local sont promus	A.2.2.6.1: Elaborer des textes exigeant la consommation du riz tchadien dans toutes les institutions de l'Etat (cantines scolaires, garnisons, hôpitaux, prisons, ONASA, etc.) et les institutions internationales de la place (PAM, etc.).	Nb de textes élaborés Pourcentage des institutions qui consomment le riz local	Rapports d'activités	
	A.2.2.6.2 : Faire un plaidoyer auprès de la CEEAC pour la mise en place d'une bourse régionale des produits agricoles	Un Plaidoyer réalisé Une Bourse des valeurs mise en place	Rapports d'activités	

Domaine prioritaire 3 de l'AS 2 : Appui à la compétitivité du riz local				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R2.3.1 les coûts de production et transformation sont réduits	A.2. 3.1.1. Réduire le coût de l'énergie	Taux de réduction du coût	Rapports d'activités	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.2.3.1.2. Promouvoir l'utilisation du solaire	Taux d'utilisation du solaire	Rapports d'activités	
	A.2.3.1.3. Désenclaver les zones de production par rapports aux marchés	Nb de zones désenclavées	Rapports d'activités	
	A.2.3.1.4. Former des acteurs sur les bonnes pratiques pour réduire les pertes	Nb d'acteurs formés Taux de réduction des pertes	Rapports d'activités	
	A.2.3.1.5 Introduire des types d'équipements modernes performants et adaptés au contexte du pays	Nb d'équipement adapté introduit	Rapports d'activités	
	A.2.3.1.6. Supprimer progressivement la subvention à l'importation du riz	Taux de diminution de la subvention	Rapports d'activités	
R2.3.2 La qualité du riz local est améliorée	A2.3.2.1. Former les acteurs sur les différents maillons de la chaîne pour assurer la qualité du riz	Nb d'acteurs formés	Rapports d'activités	
	A2.3.2.2. Elaborer un référentiel technico-économique sur la transformation	Un référentiel élaboré	Rapports d'activités	
	A2.3.2.3. Proposer sur les marchés des variétés de riz ayant de hautes qualités nutritionnelles et culinaires	Nb de variétés proposées	Rapports d'activités	

Tableau 3 : AS 3 : Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs

Domaine prioritaire de l'AS 3 : « Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs »				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R.3.1.1. : Les capacités techniques des acteurs sont renforcées	A.3.1.2.1 Former les acteurs et les opérateurs à l'utilisation optimale des équipements	Nb des acteurs formés	Rapports d'activités	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.3.1.2.2 Créer un réseau de maintenanciers	Un réseau de maintenanciers est fonctionnel	Rapports d'activités	
	A.3.1.2.3 Inciter les privés à assurer les services après-vente	Nb de services après-vente assurés	Rapports d'activités	
R.3.1.2. : Les capacités organisationnelles des acteurs sont renforcées	A.3.1.3.1 Former les acteurs à mettre en place des Coopératives des Coopératives dynamiques dans les bassins de production.	Nb d'acteurs formés	Rapports d'activités Rapports d'activités Rapports d'activités	
	A.3.1.3.2 Former les acteurs à mettre en place des Faïtières au niveau provincial et national			
	A.3.1.3.3 Former les acteurs à mettre en place des interprofessions au niveau national.			

Tableau 4 : AS 4 : Améliorer l'environnement institutionnel et politique

Domaines prioritaire 1 de l'AS 4 : Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R4.1 Des organes de gouvernance mis en place et opérationnels	A.4.1.1 Créer une Coordination technique de la filière riz	Une coordination fonctionnelle	Rapports d'activités	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.4.1.2. Mettre en place un comité de pilotage de la filière riz	Un comité de pilotage fonctionnel		
	A.4.1.3 Nommer des points focaux de la SNDR	Nb de points focaux nommés	Acte administratif	

Domaine prioritaire 2 de l'AS 4 : Les organes de gouvernance sont renforcés au niveau technique, matériel et financier.				
Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
R4.2 les organes de gouvernance sont renforcés au niveau technique, matériel et financier	A.4.2.1 Les différents organes sont renforcés au niveau technique	Nb de formations techniques assurées	Rapports d'activités	Stabilité du pays Bonne volonté politique du Gouvernement Bonne gouvernance des programmes de développement Disponibilité à temps de la SNDR Prise de conscience des acteurs
	A.4.2.2 Les différents organes sont renforcés au niveau financier et matériel			